

LA GAZETTE MÉDICALE DU CENTRE

SOMMAIRE:

	Pages		Pages
Intérêts professionnels de la prescription dans les accidents du travail.....	SABATHÉ. 221	Statistique démographique de la ville de Tours, pour 1911.....	L. DUBREUIL-CHAMBARDEL. 240
Les Ancêtres de Bretonneau.....	L. DUBREUIL-CHAMBARDEL. 222	Nouvelles. — Bibliographie.....	342
Médecins et Médecine en Ethiopie (suite et fin). MÉRAB.	225		

Intérêts Professionnels

DE LA PRESCRIPTION DANS LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Nous croyons devoir prémunir nos confrères contre les agissements de Compagnies d'assurances accidents du travail, qui traînent leur règlement le plus possible, sous n'importe quel prétexte ; puis ne craignent pas, l'année écoulée, d'invoquer la prescription.

« Or, les tribunaux, rarement tendres pour nous, consacrent, de plus en plus, la prescription d'un an, pour accidents du travail. »

Que nos confrères sachent donc bien :

1^o Qu'il n'y a aucun lien de droit entre eux et les Compagnies, que celles-ci ne leur doivent réellement rien ;

2^o Que le patron seul est légalement engagé vis-à-vis d'eux ; qu'il faut donc, autant que possible, se précautionner avant tout, d'un mot signé par lui, les priant de donner leurs soins au blessé (toutefois ce mot, utile en soi, n'est point nécessaire) ;

3^o Au bout de onze mois, faute du paiement, appeler le patron en conciliation, afin d'avoir le temps de citer avant un an expiré, car seule cette citation interrompt la prescription.

Nous disions que les tribunaux tendent de plus en plus à admettre la prescription d'un an sur cette matière, et c'est là-dessus qu'il faut baser notre manière d'agir ; cependant nous venons d'avoir la bonne fortune d'obtenir pour l'un des nôtres un jugement contraire, sur lequel il faudrait pourtant d'autant moins compter, que nos adversaires font appel.

En voici quelques considérants :

Attendu que le D^r L... réclame à R... (PATRON) la somme de 319 francs ;

Attendu que le défendeur prétend l'action du demandeur prescrite, aux termes de la loi ;

Attendu que celle-ci déclare l'action en indemnité, se prescrivant par un an, à partir du jour de l'accident, etc. ;

Attendu qu'en effet plus d'un an s'est écoulé jusqu'à la première citation ;

Attendu qu'il y a lieu d'examiner si la prescription est applicable à l'action en paiement des frais médicaux ;

Attendu que le défendeur prétend que l'action du médecin contre le patron, est une action de risques professionnels, aux mêmes titres que l'indemnité, est soumise aux mêmes règles ; que l'article 4 de la loi présente donc les frais médicaux et pharmaceutiques comme un accessoire de l'indemnité ;

Mais, attendu que cette opinion ne saurait prévaloir contre le sens matériel de ces mots : *action en indemnité* ; que l'expression dont s'est servi le législateur paraît exclure l'extension qu'on voudrait lui donner ; qu'elle ne peut signifier que l'action formée par l'ouvrier blessé contre le patron, pour règlement de l'indemnité ; que cette action est évidemment distincte de l'action directe accordée par l'article 4 de la même loi 1898, modifiée par la loi du 31 mars 1905, aux médecins, pharmaciens et établissements hospitaliers ; que la prescription de cette dernière action est celle de deux ans établie par l'article 2272 du Code Civil, modifié par la loi du 30 novembre 1892 ;

Attendu, du reste, que les prescriptions étant de droit étroit, il aurait fallu un texte formel, pour atteindre l'action directe des médecins, pharmaciens, etc., à la prescription spéciale de l'article 18 ;

Attendu d'ailleurs qu'en admettant même que cet article de loi s'applique à l'action du D^r L..., ce que nous ne croyons pas, la fin de non-recevoir, opposée par le défendeur, ne serait pas recevable dans l'espèce ;

Qu'en effet, on est généralement d'accord pour reconnaître que l'article 18 a créé une véritable prescription, et non un délai préfix dont l'expiration entraîne nécessairement la déchéance d'un droit ; qu'il s'ensuit que cette prescription est annulée par les diverses causes d'interruption ou de suspension de droit commun, et qu'il peut y être renoncé expressément ou tacitement (Poitiers, 21 juin 1901) ;

Attendu qu'il résulte des débats, et d'une lettre versée aux débats (30 mai 1911), c'est-à-dire à un moment où, selon la thèse que soutient le défendeur, l'action du médecin se trouvait prescrite, que le défendeur a offert au demandeur partie de la créance réclamée, soit 85 francs ; que cet acte qui contient l'aveu d'une dette, sauf à en dé-

battre le quantum, manifeste, de la part de l'intéressé, la volonté de renoncer à la prescription (Cassation, 7 juillet 1910);

Attendu que la note du D^r L... est établie d'après le tarif Dubief, et même au-dessous; attendu, du reste, que le défendeur reconnaît que la créance est légitimement due les médecins n'ayant pas été payés, et qu'il se borne à invoquer la prescription...

Que dans ces conditions il est de *mauvaise foi*; qu'il a recouru, pour ne pas payer sa dette, à un moyen *déloyal et malhonnête*!

Attendu que, dès lors, l'action dont nous sommes saisi, n'est à aucun point de vue, éteinte par la prescription prévue par l'article 18 de la loi;

Attendu que le demandeur, par ses conclusions, demande la condamnation du défendeur en tous dépens, lesquels comprendront au besoin, à titre de dommages-intérêts, les droits et doubles droits, enregistrement plus le timbre;

Par ces motifs:

Disons mal fondée et non recevable, l'exception soulevée; condamnons le défendeur à payer les 319 francs demandés, puis à tous les frais de la présente instance; ainsi à titre de dommages-intérêts, qu'à ceux d'une première citation.

(N.-B. — Cette première citation était restée sans effet.)

D^r SABATHÉ.

LES ANCÊTRES DE BRETONNEAU

(Suite)

I.

RENÉ BRETONNAYAU

Nous devons à l'obligeance de M. Gautier, l'érudit instituteur de Reignac (Indre-et-Loire), la communication d'un document des plus intéressants conservé dans les riches archives du château de Reignac et propriété de M. Müller, ancien député d'Indre-et-Loire.

Il s'agit du bail fait par Hardouin du Fau, chevalier, seigneur de Vauroux, à René Bretonnayau, docteur en médecine, d'une maison sise à Beaulieu-lès-Loches.

René Bretonnayau est, comme on le sait, le célèbre auteur du poème de *La Génération de l'Homme*, publié en 1583; il exerça la médecine à Loches, puis à Beaulieu, et est l'ancêtre direct de Pierre Bretonneau, le grand clinicien tourangeau.

Nous publions d'abord le texte de l'acte; nous le ferons suivre de quelques notes explicatives.

ARCHIVES DU CHATEAU DE REIGNAC

(pièce en parchemin)

17 décembre 1576.

Bail à rente foncière fait par Hardouyn du Fau, seigneur de Vauroux, p^{tes} de Perrusson, à R. Bertonnayau, de la maison de Baigneux sise à Beaulieu, rue Brulée, p^r le prix de 22^{li} 10^s de Rente f^e et 12 d. de cens.

Saichent tous présents et advenir que en la court du roy nostre sire à Loches, furent présents, en leurs personnes establis et souzmis, Hardouyn du Fau (1), esquier, seigneur de la Brosse (2), de Baigneux (3) et de Vauroux, (4) et damoiselle Bertrande Dupuis (5) son espouse, dudict seigneur suffisamment autorisée, demourant au chastel et maison seigneurial de Vauroux, paroisse de Perrusson, lesquelz ont baillé et baillent à litre de rente fonsière annuelle et perpetuelle à Noble homme Maistre René Bertonnayau (6), docteur en Médecine (7), demourant à Loches, present, stipullant et acceptant, pour luy et Philippe Malap-

perl (8) sa femme, hoirs et aians cause; c'est assavoir une maison assise en la ville de Beaulieu, en la rue Brulée (9), appelée la maison de Baigneux (10), consistant en ung corps de logis, court, estable, jardin, fondis, aisances et appartenances d'icelle et tout ainsi quelle se poursuit et comporte sans aucune chose reservée, et comme les bailleurs et prédecesseurs en ont joy; joignant: d'une part, à la maison de maistre Estienne de Bondel, et d'autre, à une maison et jardin de présent appartenant à maistre Pierre Marron, qui a appartenu à feu Jehan Morin, et par le derrière aux fousés de la d. ville, et par le devant au pavé de ladict grande Rue tendant à aller à Loches, avecques tous les noms droitz et actions que lesdictz bailleurs et mesme ladict Dupuis auroient en ladict maison et appartenances, dont ils se sont desvestuz et dessuis en ont vestu et saisi lesdictz preneurs hoirs et aiant cause, moientant que le présent bail est fait pour la somme de vingt deux livres, dix solz tz, que lesdictz preneurs ont proumis et seront tenuz payer par chacun an ausdictz bailleurs et leurs hoirs et aiant cause, et leur rendre par chacun an, en ladict maison seigneuriale de Vauroux, à la feste de Noël premier terme de paiement commençant à la feste de Noël prochaine en ung an, pour lequel premier terme toutesfois lesdictz preneurs ne paieront que la somme de huit livres, sept solz, six deniers; et à l'advenir, à la raison du present bail, et à la charge d'entretenir par ledict preneur en bonne réparation lesdictz lieux, baillez et de payer en oultre par chacun an, au jour de Noël, et rendre ausdict Vauroux, douze deniers de cens que lesdictz bailleurs se sont reservez en reconnaissance de seigneurie directe, pour ce qu'ils ont dict et déclaré que ladict maison est seigneuriale et que à cause d'icelle leur sont deubz plusieurs cens et rentes rendable et païable en ladict maison, en laquelle, non obstant le bail cy dessus, lesdictz preneurs, hoirs et aiant cause, souffriront lesdictz devoirs estre paiez et apportez ausdictz bailleurs pour les recevoir et leurs commis et depputez, aux jours que lesdictz devoirs leurs sont deubz à cause de ladict maison baillée, et lors des paiemens desdictz devoirs seront tenus les preneurs de ouvrir la porte de ladict maison; et quant à tout ce que dessus tenir se sont les parties respectivement obligées et obligent hoirs et aiant cause présents et advenir et par especial lesdictz preneurs hoirs et aiant cause, ladict maison, jardin et appartenances à ladict rente renonzans à toutes choses ad ce contraire et mesme ladict damoiselle Bertrande Dupuis, au bénéfice de..... et aultres droictz faitz en faveur des femmes, à elle donnèz, a entendu promectant par foy et serment de non y contrevénir. Dont ils ont este jugez de leur

consente. par le jugement de ladite court. Présents honorable personne M^e Guillaume Dallansson, licencié es loiz, advocat à Loches, demeurant audict lieu, et Jehan Benoist, s^r de Vignolles (11), lesmoins. La minute est signée Du Fau, esc., Dupuis, Bretonnayau, Dallansson, Benoist, Harouard, le lundy dix septiesme jour de Décembre l'an mil cinq cens soixante seize.

HAROUARD.

*
*

(1) La famille du Fau est connue en Touraine depuis le xv^e siècle. En 1420, Jean du Fau acquit le fief de Bray et lui donna son nom. On sait qu'au xviii^e siècle cette terre changea une troisième fois d'appellation, prit le nom de Reignac et fut érigée en marquisat en faveur de Louis Barberin, comte de Reignac.

Jean du Fau, eut un fils, Jean, qui épousa, en 1472, Jeanne de Bourbon, fille naturelle de Charles I^{er} de Bourbon et de Jeanne de Souldet. C'est en sa faveur que la terre de Fau fut érigée en baronnie. Le fief passa ensuite à Louis du Fau, puis à Hardouin du Fau, qui comparut en 1559 à la rédaction de la coutume de Touraine et laissa deux fils : Jean III du Fau, seigneur du Fau, et Hardouin du Fau, qui épousa Bertrande du Puy.

(2) La Brosse, fief et moulin situé dans la paroisse de Pérusson.

(3) Le fief très important de Bagneux, ou Baignetux, se trouvait dans les paroisses de Sepmes et de Bournan et dépendait de la châtellenie de Montbazou. Il se composait des « hostelles du grand et petit Baignetux » entourés de fortifications sérieuses. Il entra en possession de la famille du Puy par suite du mariage de Marie du Cormier, fille unique de Etienne du Cormier et d'Isabeau Gautier, dame de Bagneux, avec Guillaume I^{er} du Puy (avant 1434). Leur fils, Guillaume II, posséda Bagneux qui fut ensuite divisé entre son fils François et sa fille Jeanne, qui, sous le nom de *demoiselle de Bournan*, fut la maîtresse de Charles I^{er}, duc de Bourbon, comte de Clermont, dont elle eut Louis de Bourbon, comte de Roussillon. Ce Louis de Bourbon échangea Bagneux avec sa sœur Jeanne (fille naturelle de Charles de Bourbon et de Jeanne de Souldet) mariée à Jean, seigneur du Fau, maître d'hôtel du roi (vers 1550). Ce furent les parents de Hardouin du Fau.

De son côté, François du Puy posséda une partie de Bagneux qu'il laissa à son fils René. Celui-ci épousa en secondes noces, le 9 juin 1539, Antoinette du Puy, sa cousine. René du Puy décéda avant 1553, laissant une fille unique, Bertrande, née vers 1547, qui se maria trois fois : à René de Bercaist, à Hardouin du Fau et à Philibert de Taveau, et décéda en 1616 sans laisser de postérité.

Ainsi Hardouin du Fau, de son chef et du chef de sa femme, reconstitua en son entier le fief de Bagneux qui, vers la fin du xvi^e siècle, est qualifié par trois fois du titre de baronnie.

(Consulter : *Généalogie Historique de la Maison du Puy*, par de Martonne, 1845. — Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, tome I. — Dussieux, *Généalogie de la Maison de Bourbon*, pages 10, 41 et 42. — Bibliothèque Nationale Collection Gaignières, recueil d'extraits de titres originaux, volume 778.)

(4) Vauroux est un fief situé à quelques kilomètres de Beaulieu sur le territoire de la paroisse de Pérusson. Il fut possédé, en 1446, par Lyonnet du Puy (de la branche des seigneurs de Basché), marié, en 1460, à N. de Ferrières

dont il n'eut pas d'enfants ; il passa ensuite à François du Puy, seigneur de Bagneux, vers 1499, puis au fils cadet de celui-ci, Gilbert du Puy, chevalier d'armes de la cour du comte de Villars (1540). Ce dernier étant mort sans enfants, le fief de Vauroux passa à sa nièce, Bertrande du Puy.

(5) La famille du Puy est une des plus célèbres de Touraine et fait remonter sa filiation suivie à Raphaël du Puy vivant en 1033, grand chambellan de l'Empereur Conrad II le Salique. Elle se divisa en un grand nombre de branches. La branche des seigneurs de Bagneux eut comme auteur Guillaume I^{er}, vers le milieu du xv^e siècle, et s'éteignit en la personne de Bertrande du Puy dont il est ici question. Un vieil adage tourangeau parlant de cette maison dit :

N'est noble qu'à demy
Qui n'est de la race du Puy.

(6) Nous trouvons dans le cours de ce document le nom de Bretonnayau écrit de différentes façons, et nous avons les deux formes orthographiques :

Bertonnyau ;
Bretonnayau.

C'est cette dernière forme qu'on trouve en tête du livre de *La Génération* et qui paraît être la forme officielle nom à cette époque.

Les actes de l'état civil de La Haye-Descartes donnent la forme Brethonneau.

On trouve encore ce mot écrit Bretonnyau, Brotonaus. A notre avis, si l'orthographe Bretonneau, ou son dérivé Bretonnayau, est la forme originale, l'orthographe Bertonnyau est celle qui correspond le mieux à la prononciation locale. On sait en effet que, dans la Touraine méridionale, la syllabe *Bre* se prononce souvent *Ber* ; exemples : Berton pour Breton ; herbis pour brebis, Bernous pour Brenous (habitants de la Brenne). Ce n'est guère que vers la fin du xviii^e siècle que la forme Bretonneau devint la forme définitive, et la seule employée.

(7) Nous renvoyons pour la biographie de René Bretonnayau à notre travail sur les *Ancêtres de Bretonneau* (Paris, Maloine, 2^e édition 1905.) Nous rappelons seulement que René Bretonnayau naquit à Vernantes, en Anjou, dans la première moitié du xvi^e siècle, et vint exercer la médecine à Loches, puis à Beaulieu-lès-Loches où il composa en 1583 son célèbre ouvrage : *La génération de l'Homme et le temple de l'âme*. Il vivait encore en 1585. Il laissa un fils Théodore Bretonnayau (1566-1636), médecin à Loches, qui est l'ancêtre direct au 6^e degré de notre grand Pierre-Fidèle Bretonneau, l'auteur du traité de la *Diphthérie*.

(8) Philippe Malappert est la seconde femme de René Bretonnayau. Sa première femme fut, comme nous l'avons établi, Jeanne Lepleigney, la fille du célèbre apothicaire tourangeau Thibault Lepleigney.

D'après les dates, Jeanne Lepleigney fut donc la mère du fils aîné de René Bretonnayau, Théodore Bretonnayau, né en 1566 ; et Philippe Malappert la mère de Suzanne Bretonnayau baptisée à La Haye, le 23 février 1578, par le ministre protestant d'Alme.

Le nom de Malappert nous est par ailleurs inconnu et ne se retrouve pas, à cette époque, parmi les familles lochoises de la classe bourgeoise.

(9) La rue Brulée existe toujours à Beaulieu. C'est une voie allant du canal des Tanneurs à l'octroi de Loches ; c'est

aujourd'hui une partie de la route de Montrésor à Loches.

Nous ignorons l'origine de ce nom. Peut-être faut-il y retrouver le souvenir de l'un des grands incendies qui dévastèrent à diverses reprises la ville de Beaulieu au cours du moyen âge.

(10) Nous pensons que le fief ou maison de Bagneux, ou Baigneux, à Beaulieu-lès-Loches, était dans cette ville l'hôtel de la famille du Puy, de la branche des seigneurs de Bagneux. La plupart des grandes familles de la région avaient, à Loches ou à Beaulieu, leur hôtel particulier et on prit l'habitude de qualifier ces hôtels du nom de la famille qui les possédait: hôtel de Paulmy, hôtel de Menou, hôtel de Bagneux, hôtel de Montrésor, hôtel de Verneuil, etc. Il est probable que l'hôtel de Bagneux fut bâti sur les terrains qu'acquît, le 26 mai 1444, Guillaume II du Puy, de Jean Quillet et de Guionne sa femme, dans la paroisse de Saint-Laurent de Beaulieu.

(11) Les deux témoins de ce bail appartiennent à des familles connues de la bourgeoisie lochoise.

Guillaume Dallanson, ou Dalençon, était, en 1579, bailli laïque de la justice du chapitre de la collégiale de Loches. (Boulay de la Meurthe, *Histoire des guerres de Protestants à Loches*, page 306.)

Jean Benoist, seigneur de Vignolles, était parent, sans doute le frère, de Claude Benoist, président de l'élection de Loches, en 1591, premier ancêtre connu des Benoist de la Grandière qui fournirent à la ville de Tours, au cours du XVIII^e siècle, plusieurs maires célèbres.

II.

THÉODORE BRETONNAYAU

Théodore Bretonnayau était le fils aîné de René Bretonnayau, dont il est question ci-dessus, et de Jeanne Lepleigne. Il naquit en 1566, mourut, âgé d'environ 70 ans, le 23 octobre 1636, et fut enterré dans la chapelle de la Chartreuse du Liget.

Comme son père il fut médecin et poète.

Poète, il composa divers petits poèmes, dont l'un nous est connu. C'est une complainte de 116 vers sur le *trépas de Jean Edouard du Monin*, mauvais poète et mauvais philosophe, dont *les vers*, nous dit Gouget, *sont presque intelligibles et le galimathias le plus ridicule*. Cette complainte fut éditée en 1586 chez Etienne Prévosteau.

Médecin, il succéda, à Beaulieu, à son père, acquit une réputation méritée, et laissa quelques écrits scientifiques, entre autres un opuscule sur la *peste de Loches en 1597*.

Cette réputation nous est certifiée par le récit de la mort de l'abbé de Villeloin survenue en 1626, et qui se trouve dans les Mémoires manuscrits de Pierre Brunet conservés à la bibliothèque de Tours, sous le n^o 1615 (1).

Dom Brunet, reçu novice à Villeloin en 1588, fut d'abord chargé d'enseigner la *grammaire*, nommé prévôt, puis scribe du chapitre, il composa d'après les archives de l'abbaye une histoire sommaire de Villeloin, allant de 1464 à 1629.

Il est question de Théodore Bretonnayau au passage relatif à l'accident qui survint, en novembre 1626, à l'abbé de Cornac. Ce récit, assez naïf, nous donne un tableau fort

piquant des habitudes médicales d'alors, et nous ne serons pas étonné d'y voir apparaître un rebouteux « certaine personne séculière », qui enlève les appareils placés par le chirurgien et aggrave ainsi la marche de la maladie.

L'abbé Gaillard de Cornac fut le quarantième abbé de Villeloin. Il succéda, en 1607, à Achille de Harlay de Sancy. Ce fut un prélat d'une grande piété qui, pendant les 18 ans qu'il resta à la tête de l'abbaye, résida à Villeloin, et accomplit par lui-même tous les devoirs de sa charge. Il restaura la communauté qui sous son gouvernement devint très prospère, et eut comme successeur immédiat le célèbre abbé Michel de Marolles. Voici le récit de sa mort :

MORT DE L'ABBÉ DE CORNAC

Incontinant après la d. feste de S. Martin 1626, luy arriva ung accident de torne-pied en se promenant par sa sale ung matin, qui le fit tomber en sorte qu'il lui fallut garder la chambre quelques jours, malheur de torne-pied qui luy causa la mort ou ce fut l'origine. Quelque peu après cesté cheute, moyennant quelque repos qu'il prist de dix ou douze jours gardant la chambre, il se porta ung peu mieue, qui lencouragea de descendre en l'église le dimanche 22 du d. novembre, en intention, après luy avoir administré le sacrement de confession, comme j'avoys de coutume, célébrer la saincte messe, ce qu'il fit pour la dernière fois.

Le lendemain luy arriva compaignie de gentilhommes avec Madame de Genillé et Mlle de la Forelz, auxquels après leur avoir fait bonne chere, voulut user de sa courtoisie accoustumée et noublier les compliments requis a l'endroit de ceux qui scavoient que cestoit le point d'honneur, se forçant ainsi en son infirmité qu'il ressentoit de sa cheute, lanlost se promenant avec la d. compaignie ou bien se tenant ung trop longtems debout, et le plus souvent nue teste toute laprés disnée s'étant passée ainsi avec plusieurs discours, sans intervalle ni repos, tellement fatigué au préjudice de sa santé desjà incommodée par le d. accident, qu'il estoit impossible, estant à leage de 75 ans ou environ, qu'il eust peu supporter cet effort sans en ressentir promptement la douleur. Ce qui arriva, daultant que ceste compaignie ayant pris congé et sen estant allée, il dit qu'il estoit bien las et se vouloit reposer, tellement que son souper luy eust este apporté mangea fort peu et comme rien, se mit au liet plus tost que de coutume, dont il ne peut relever le lendemain.

Tant sen faut, la nuit il resent son inflammation de pied sestre accrue, envoye quérir le chirurgien M. Mathieu Pinault, qui lui applique remede lenitif pour luy oster peu a peu ceste inflammation; on fait venir M. Bretonneau, medecin bien expérimenté qui le traitoit en ses maladies, dont il se trouva fort bien de luy l'an de devant pour lavoir guari d'une fiebvre quarte. Toutefois luy ayant ordonné de bons remedes pource sa santé, et obvier a nouveaux accidens de son mal, il est congédié, qui fut un grand malheur, d'aillant que sil eust esté retenu, il eust empêché certaines personnes séculières qui a leur fantasie ostant les appareils du d. chirurgien, y en opposoient d'aulture, avec des herbes trop refrigerantes aulcune trop acre et mordicantes, qui lui causèrent plus grande inflammation a la partie douloureuse, enfin putrefaction du sang qui se forme en guangrène insensiblement, pour a laquelle remédier on fait venir le medecin Duval, combien que huguenot, et estimé soit par renommée ou par pratique, avec M. Pierre Pinault, chirurgien à Tours. Lesquels ayant veu le mal de nostre d. abbé, jugerent des defaus en telle cure, et que le mal estoit très grand, estant question d'empescher par bons remedes la d. guangrène, s'il estoit possible.

Ils y employerent toute leur industrie avec lapotiquaire Le Court, de Loches, par médicaments, fomentation, nouveaux appareils et incisions, enfin tout ce qu'ils jugerent estre nécessaire au recouvrement de la santé du patient, qui commansa a ne plus presque sentir lincision dès le samedi, mauvais augure qui fit juger la guangrène formée et le peu desperance quil y avoit au malade.

On poursuit a medicamenter nostre d. S^r abbé, sa santé est desespérée.

(1) Ces Mémoires ont été publiés par l'abbé Louis Bossebœuf, dans le tome XLIX des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (1910), qui l'a fait suivre de très judicieuses annotations.

Le médecin jugeant que son décès estoit proche luy fit ce bon office que de luy déclarer pour qu'il mit ordre a ce qui estoit requis à ses affaires, ce qu'il trouva bon et len remercia. Puis, faisant retirer tous les assistans, il appela le Sr abbé de Pérignac, son frère uterin tout exploré, pour luy communiquer plus d'une demie heure durant, tous deus seuls, le plus important de ses affaires, et faire son testament.

Sur midy, sa langue commensa a balbutier, sa voix a diminuer

et entrer en assoupissement, lequel estoit par intervalle interrompu par nos exortations fréquentes, jusques sur les vespres que luy diminue, la parole ne se peut presque entendre, la veue a de la difficulté, et la cognoissance peu a peu default. Nos prières avec celles des bons religieux redoublent pour l'Adieu de son âme, laquelle il rendit doucement à la divine Majesté entre quatre et cinq heures du soir du d. mercredi 2 décembre 1626.

D^r LOUIS DUBREUIL-CHAMBARDEL.

MÉDECINS & MÉDECINE EN ÉTHIOPIE

Par le D^r MÉRAB, de la Faculté de Paris

Médecin particulier de S. M. I, le Négus Ménélik II

(Suite)

Pendant la grossesse on ne connaît aucun régime spécial; la femme s'adonne à ses occupations journalières comme en dehors de cet état; elle suit même son mari, ou son maître si c'est une esclave, dans les expéditions guerrières; et dans ces marches forcées elle ne se repose que le temps de mettre bas son vivant fardeau, pour se le passer sur le dos dans un sac de peau, en califourchon sur les reins, et continuer la marche jusqu'au prochain campement, comme certains voyageurs l'ont vu. — Donc point de modification au « travail du jour »; il n'en est pas de même de ce que l'on a appelé « le travail de nuit » qui cesse rigoureusement les trois derniers mois, et même chez les familles d'un certain rang, dès que la grossesse devient manifeste. Cette hygiène conceptionnelle que le professeur Pinard prêche depuis tant d'années, en montrant les effets désastreux pour le produit de pratiques inverses (accouchements d'enfants prématurés, déchets sociaux) est ici connu de temps immémorial. Personne n'a pu me dire d'où venait cette coutume; si elle est d'origine religieuse ou ethnique; on me répond invariablement: « Nous tenons cette coutume de nos pères! » Le mari qui agirait autrement serait méprisé par sa femme; celle-ci se croirait déshonorée. Il est vrai qu'une sorte de polygamie clandestine règne à côté du mariage, le plus souvent civil, même parmi les Abyssins chrétiens.

Il faut être bien pauvre en ce pays pour ne pas entretenir, à côté de la femme légitime, une ou plusieurs « cuisinières » ou « servantes de cuisses » (*yé tchiu-guered*); l'épouse est la première à le savoir et aussi, le plus souvent et exception faite des scènes de jalousie, à le tolérer; elle choisit même parmi ses connaissances et la tourbe des esclaves, celle qu'elle sait convenir aux goûts de son mari, et qu'elle sait surtout ne pas la supplanter définitivement dans le cœur de celui-ci. C'est Sara disant à Abraham: « *Ingredere ad ancillam means!* »

Les tribus les plus sauvages, habitant les environs du lac Rodolphe, ont également cette coutume. Ainsi chez les *Omos* ou *Omelis*, la femme quitte son mari pour se retirer chez ses parents dès qu'elle a perçu les premiers mouvements de l'enfant. Il en est de même parmi les tribus du Kaffa (Fried-Biber). Au sud-est du lac Rodolphe, chez les Ouanderobos de l'Afrique orientale anglaise, la coutume veut que la femme se prive de son mari, mais elle doit se clautrer, et se priver de nourriture le plus possible, « afin que l'enfant soit petit » en venant au monde pour que l'accouchement se fasse sans difficulté. Si l'on considère que chez les Ouanderobos on se nourrit presque exclusivement de termites ou fourmis blanches, de viande des troupeaux et de chasses, du sang

des vaches dont on dédaigne le lait et qu'on saigne par une entaille au cou avec la pointe d'une flèche, sang qu'on boit tout chaud, avant même d'appliquer sur la plaie le pansement de terre glaise, on voit que cette coutume de restreindre les aliments a sa raison d'être, car une alimentation aussi carnée et « sanglante » pourrait-on dire, ne peut être que nuisible à la mère et à l'enfant qu'elle porte.

L'accouchement fait, c'est également trois mois après que le mari reprend l'exercice de ses droits. Ceci est de rigueur et n'est violé que par les gens du plus bas peuple.

Les « envies » sont connues ici: on voit des femmes qui mangent de la terre. Les envies non satisfaites de la mère produiraient sur l'enfant ces taches qu'on désignent vulgairement sous le même nom. Si une femme perçoit des odeurs de cuisine, il est de rigueur de lui porter à manger ce qui s'y apprête, si l'on veut éviter les « taches maternelles » à l'enfant. Les indigènes sont loin de se douter que ces petites manies sont l'effet d'une auto-intoxication gravidique portant sur le système nerveux et causant ces sortes de folies. Ils disent que les envies de la mère sont les désirs de l'enfant qu'elle porte dans le sein; loin également de savoir que ces envies de l'enfant sont des tumeurs cutanées dues à de légers troubles de développement qui n'ont rien à faire ou presque (car il ne faut jamais mépriser les données populaires qui sont généralement basées sur l'observation), avec les envies de la mère.

Comme chez nous encore, on admet que la frayeur (incendie, brigands, bêtes fauves....) ou une chute provoquent une fausse-couche; c'est, du moins, le prétexte mis en avant dans plusieurs cas moins innocents....

Il existe un oiseau dont l'ombre rend une femme enceinte de « petits oiseaux »; c'est évidemment l'explication des fausses couches ovulaires, du premier et du deuxième mois. Le plus curieux, c'est que cet oiseau peut produire le même phénomène chez l'homme qui deviendrait alors ictérique et enragé. Le remède est la chauve-souris qu'on dessèche et réduit en poudre: remède qu'on tient à la disposition des parturientes et... des « parturients », au Guébi (Palais du Négus). Chez l'homme, il s'agit évidemment de calculs biliaires ou de fausses membranes de l'entéro-colite muco-membraneuse.

D'après les indigènes, la naissance de monstres est due à la colère divine.

On a discuté et on discute encore sur la couleur des enfants des Noirs à la naissance, les uns avançant qu'ils naissent blancs et noircissent dès le premier jour; les autres qu'ils naissent noirs ou rouges. Voici ce qu'on voit

en Ethiopie, pays où l'on rencontre toute la gamme des couleurs de l'humanité :

1° Chez les Abyssins, de race sémitique, et les tribus qui en dérivent (Gouragués, Kaffas, Zindjéros...), tous hommes « noirs » et non « nègres », les enfants naissent blancs, la plupart aussi blancs que les produits des plus blancs parmi les Européens ; quelques-uns bruns plus ou moins foncés ou bistrés ; ceux-ci semblent avoir par hérédité une tendance manifeste à se pigmenter à la lumière même diffuse du jour, en quelques années ou même en quelques mois ; et vous pouvez rencontrer telle famille à nombreuse progéniture où la gamme se fonce, à mesure que la taille s'élève, depuis le dernier venu jusqu'au premier-né. Jamais ces enfants ne naissent ce qu'ils sont plus tard, même si leurs parents sont « bottes lustrées ».

2° Les Gallas : les enfants naissent jaunes ou rouge-cuirre ou brun foncé et noircissent très rapidement. On ne peut facilement se faire l'idée de ce rouge-cuirre qu'après avoir vu, et par comparaison.

3° Les Chaukallas, race négritique inférieure, premiers habitants de l'Afrique et parents peut-être des Sénégalais, ont des enfants noirs dès leur naissance ; seulement tandis que le noir de l'adulte est un noir d'ébène, avec des reflets bleus parfois, celui des nouveau-nés tire plutôt vers le cuivré, ce qui a fait dire qu'ils naissent « rouges ».

Un autre phénomène remarquable, c'est que le produit d'un blanc et d'une négresse est le plus souvent blanc ; un autre, c'est que le père impose plus souvent sa couleur au produit que la mère. Ainsi, le produit des Européens et des femmes du pays sont toujours étonnamment blancs ; cela a sa portée au point de vue philosophique. — Si les modernes discutent sur la couleur des négrillons à leur naissance, il ne faut pas s'étonner que les anciens aient discuté sur la couleur de la liqueur fécondante elle-même, comme le prouve cette phrase du Père de l'Histoire qui résoud la question par une erreur : « Le sperme des Ethiopiens n'est pas blanc, mais noir comme celui des Hindous. » On peut en déduire que les anciens étaient mieux renseignés que les modernes sur la couleur des petits Ethiopiens à leur naissance.

Ajoutons que les métis payaient un lourd tribut aux maladies nerveuses, spécialement hystérie et neurasthénie.

Voyons rapidement comment se font les accouchements parmi les Abyssins. Voici une femme près du terme. Toutes les voisines se tiennent prêtes à venir en aide au premier appel. Quand les douleurs font leur apparition, on donne à boire une macération de graines de lin, boisson mucilagineuse destinée dans leur esprit à « rendre glissantes les » parties maternelles et diminuer ainsi les douleurs. Les voisines tiennent la parturiente, qui des bras, qui des jambes, « de peur que la femme ne se promène » ; si elle est trop forte et ne veut pas rester en repos, un homme peut venir en aide : c'est un des rares cas où un homme peut pénétrer dans la chambre d'accouchement ; encore faut-il qu'il soit d'un certain âge. — Si les douleurs se prolongent outre mesure, on recommande au père de l'enfant de se tenir accroupi dans un coin de la chambre « afin que l'enfant sorte plus vite ». Dans les cas plus tenaces, on lave les genoux du mari et

l'eau en est donnée en boisson à la parturiente : cela facilite l'accouchement ! Consolation, suggestion, encouragement à la patience, effet moral en un mot. — La femme peut rester couchée, assise ou debout ; elle ne doit dans aucun cas se promener. En général, une aide la tient couchée sur son sein et l'embrasse, pendant qu'elle pousse. Elle se met très souvent sur les genoux, soutenue par les aisselles. — Dans l'espoir encore de procurer un enfantement facile, on tasse dans une fossette les racines d'une plante dite *toulle* (genre de rhumex ou patience, très commun) ; on jette dessus de l'eau bouillante, et la femme, accroupie dessus, en reçoit les vapeurs. Ce remède est infailible, grâce à la bonne conformation du bassin de la femme indigène : le rachitisme est inconnu ici. — On fait aussi poser le pied, à la parturiente, sur une aile d'outarde (gallinacée de chasse) déposée par terre. Mais ce qu'il y a de plus intéressant c'est le *battré Moussié*, « bâton de Moïse » ; c'est une tige naturellement carrée et à nœuds de distance en distance, haute de 1 à 2 mètres, de la grosseur d'un doigt que tout bon ménage possède ou emprunte à la voisine. La parturiente se tient debout en s'appuyant sur ce bâton. Au moment des douleurs, les assistantes invoquent Marie, en criant « *Mariam ! Mariam !...* » ou « *Abiet ! Abiet !...* », « grâce, grâce ! », tandis que l'une d'elles la caresse par de petits coups du plat de la main, sur les épaules et le dos, et que toutes prient. Un panier garni de paille se trouve disposé sous elle pour recevoir l'enfant.

Malgré le manque complet de précautions antiseptiques et de propreté même élémentaire ; malgré une malpropreté voulue du linge, puisqu'à cette occasion la femme endosse sa chemise la plus vieille, réservant la neuve pour la levée de couches ; malgré que la chambre de l'accouchée soit la chambre commune, où l'on choisit le coin le plus obscur garanti par force rideaux contre la lumière et les yeux ; malgré que cette salle commune soit pleine de poussière, de foin, et même de fumier puisque le mulet, le bourricot ou la vache logent le plus souvent sous le même abri (une vraie scène de Bethléem), séparés de la famille quelquefois par une paroi mince, délabrée et percée d'une porte... jamais, ou presque jamais on n'observe d'infection puerpérale et encore moins de tétanos de la mère ou de l'enfant par la plaie ombilicale !

Jamais on ne fait d'intervention d'aucun genre ; on ne doit même pas toucher l'abdomen de la parturiente, à plus forte raison ne fait-on pas de pression ou d'expression abdominale. On ne tire jamais sur l'enfant ; dans le siège décompleté on a même soin de repousser les pieds qui tombent. D'ailleurs la présentation du siège serait la très grande exception en ce pays : toute présentation non céphalique est considérée comme un effet de la colère divine ; mais elle est aussi attribuée à de vicieuses positions pendant que la femme portait l'eau, broyait le pain ; et comme il fallait s'y attendre, on la met sur le compte du *mitche* également. On cite comme un phénomène tout enfant venu autrement que tête première.

On n'admet aucune intervention de l'art ; j'ai vu des accouchements durer quatre jours et l'entourage refuser le forceps, demandant un médicament à prendre à l'intérieur. Les Abyssines ont en si grande horreur toute intervention qu'elles font tout leur possible pour l'éviter : toutes les fois que j'ai dû en venir au forceps, il m'a suffi d'en parler ou de l'exhiber pour que l'effet encyclopedique de l'instrument se manifestât à bref délai. Je connais le cas d'une Européenne qui s'était installée comme sage-femme à Adis-Abéba ; elle s'attira l'indignation de tout le quartier

pour avoir voulu tirer sur l'enfant dont la tête était déjà dehors. Elle fut traitée de folle, et dut, devant l'indignation générale, laisser agir la nature jugée plus sage qu'elle. — La sage-femme indigène est généralement une personne âgée dont toute la science, faite d'expérience, se borne à laisser la nature se tirer d'affaire toute seule ; ce qui n'est déjà pas si mal : *primum non nocere*.... Elle reçoit pour ses soins d'un à deux ou trois thalers pour plusieurs jours de soins dévoués.

Si l'enfant vient à l'état de mort apparente, on sait parfaitement ne pas se presser de sectionner le cordon : que de médecins pourraient apprendre cela des accoucheuses abyssines ! — On donne à boire un verre d'eau froide à la mère dès que l'enfant est sorti et que l'on s'aperçoit de sa mort apparente, : tôt ou tard l'enfant revient à la vie et on se félicite d'avoir pris cette précaution à laquelle on attribue la résurrection.

Un autre usage non moins remarquable est qu'on n'enveloppe l'enfant que dans des langes lâches qui ne serrent ni la poitrine ni l'abdomen ; on pose simplement l'enfant sur une étoffe étendue sur le lit et on rabat par-dessus les bords. Que d'enfants meurent en Europe d'hémorragie ombilicale parce que les pauvres petits enserrés dans ces sortes de gilets-corsets, entortillés et comme ligotés de bandes, ne peuvent plus respirer : le sang, ne trouvant plus l'air aux poumons, reprend le chemin du placenta. Ces morts sont rares en Ethiopie, et Dieu sait si les indigènes font la ligature avec les ingénieuses méthodes de certains accoucheurs : ils coupent avec la première lame et lient avec la première filasse venues.

Quand on se doute que l'enfant est mort *in utero*, on fait bouillir une plante dite *oenaguibt* avec une touffe de laine de mouton qui n'aurait jamais été purifiée de son suint ; sur les vapeurs qui se dégagent, on fait s'accroupir la femme et l'expulsion se fait, assure-t-on, en quelques minutes. Evidemment, cette expulsion se ferait tout aussi bien sans cela.

A peine l'accouchement est-il terminé qu'on met de gros flocons de beurre sur la tête, à la mère et à l'enfant ; celui-ci d'ailleurs est littéralement baigné de corps gras pendant deux ou trois semaines, c'est une véritable séborrhée fluëuse, comme d'ailleurs chez les adultes du sexe, spécialement chez les Gallas. — Dans le temps, comme aujourd'hui encore dans les campagnes, on tirait un coup de fusil pour « éloigner les diables » ; dans la capitale, encore aujourd'hui, on dégainé une épée dans le même but ; cette épée est suspendue près du lit de l'enfant pendant quinze jours.

Si l'enfant porte à la tête, ou ailleurs, une bosse séro-sanguine, on la masse avec du beurre et on exerce une légère compression. La sage-femme considère comme un de ses principaux attributs de masser également au beurre le nez du gosse pour l'affiner et lui donner la belle coupe du nez abyssin de race.

La femme est laissée au repos, lavée à l'eau tiède non bouillie ou une infusion de *ted* (*Juniperus procera*, *J. Abyssinica*, d'Abbadie) confère de grandes dimensions, très commun dans le pays. Le second jour elle prend un laxatif, beurre ou kouso. L'enfant est débarrassé du vernix caseosea avec simplement de l'eau tiède ou mieux du beurre attiédi ; on n'emploie dans ce but ni huile ni jaunes d'œufs, encore moins le savon ou la vaseline.

Après la venue de l'enfant et la première toilette on s'occupe de la délivrance ; on y attache toute l'importance

qu'elle mérite. Tous les visiteurs et visiteuses qui viennent féliciter la famille, demandent avec empressement : « Est-ce que l'arrière-faix, *inguéda-lidje*, est sorti ? On se réjouit où l'on s'attriste suivant le cas. Si le placenta est resté dans la matrice on donne mille sortes de médecines, mais on n'y touche jamais, on ne le va jamais chercher à la main, on ne tire même jamais sur le cordon. La sage-femme dont j'ai parlé plus haut, fut tout de bon expulsée de la maison, quand elle tenta l'extraction au moyen de tractions. Dans les cas difficiles on a recours aux scribes ou aux sorciers qui délivrent le racine efficace ou tel organe d'oiseau d'autant plus rare que le cas est plus grave. Si tout échoue on préfère laisser mourir la parturiente d'hémorragie ou d'infection plutôt que de tenter d'extraire artificiellement l'arrière-faix. En dernier lieu on appelle un prêtre qui vient lire des psaumes de David, sans entrer dans la chambre de l'accouchée, ce qui le « souillerait ».

Le placenta sorti est porté de suite et soigneusement dans le lieu qu'il convient ; on ne le laisse voir à personne ; on ne le pèse jamais, ce qui a une si grande importance aux yeux de notre vénéré maître le professeur Pinard qui voudrait qu'à côté du nom de chaque enfant on inscrive, dans les registres civils, le poids de son placenta ! Chez les Gallas le placenta est toujours enterré au dehors de la maison, à droite de l'entrée, si c'est un garçon, à la gauche, si c'est une fille. Chez les Abyssins, l'arrière-faix est enterré dans la maison si c'est une fille, en dehors de la maison, si c'est un garçon. On devine le sens attaché à cette étiquette.

Quand tout s'est bien passé on alimente l'accouchée avec une pâtisserie dite *gonfo*, aux céréales, au beurre, et herbéri ; on en offre également à tous les visiteurs en signe de réjouissance. Quant à l'enfant, le premier aliment qui pénètre dans son estomac n'est pas le lait de sa mère ; ce ne sont pas non plus ces tisanes ou ces sirops qu'on donne si mal à propos chez nous aux bébés, en attendant que « le lait monte » à la nourrice ; c'est encore et toujours le beurre. Le beurre sera d'ailleurs le complément indispensable de l'allaitement ; quoique les seins de l'Abyssine ou de la Galla regorgent d'un lait généreux, le beurre est donné jusqu'au sevrage. On ne peut pas dire que ce soit une mauvaise pratique, car le beurre non cuit est de digestion facile et riche en phosphore assimilable (lécithine) ; c'est seulement l'excès qui est condamnable. On ne donne que rarement à boire de l'eau pure à l'enfant à la mamelle ; on sait d'expérience le danger de la diarrhée et des ascarides, car cette eau est souvent polluée, puisée sans précautions dans les ruisseaux, les flaques d'eau ou les puits. On préfère donner du talla léger.

Les Abyssins ne savent pas nourrir les tout jeunes enfants ; avec les chaleurs du jour pendant 8 mois de l'année, il y a bien des risques d'entérite grave. Aussi l'allaitement dure-t-il 12, 18, 24 mois ; quelquefois 2 ans et demi et 3 ans. Que de fois n'a-t-on pas vu le spectacle suivant : une mère s'accroupit sur le gazon vert ; un des enfants qui prennent leurs ébats dans la prairie accourt prendre le sein, tels l'agneau et la brebis ; l'enfant est trop grand pour que la pauvre maman puisse le prendre et tenir longtemps dans les bras ! La règle parmi les indigènes est d'allaiter l'enfant jusqu'au commencement de la quatrième année à moins qu'il ne survienne une grossesse, dans lequel cas on interrompt l'allaitement même avant 1 an, généralement à 4 mois ou 4 mois et demi ; l'Abyssin ne conçoit pas qu'on ait un enfant dans le sein et un autre aux seins, ce qui n'a, comme l'on sait,

aucun inconvénient, la mère serait-elle même tuberculeuse (tuberculose fermée) suivant l'enseignement du professeur Pinard. — Quand la femme du peuple voyage ou va au marché, elle porte l'enfant sur son dos, complètement enseveli dans une étoffe ou une peau, de sorte qu'on s'étonne que l'enfant ne s'asphyxie pas. Celui-ci est à cheval sur les reins de sa maman, les cuisses fortement écartées; le pauvre petit semble en imminence d'écartèlement et ses jambes en sont parfois déformées, recourbées en « lame de sabre », déformation qu'il garde jusqu'à 4 ou 5 ans, et qu'il ne faut pas considérer comme hérédosyphilitique. Du haut de ce perchoir, le petit allonge ses petites mains pour saisir le sein et le porter à la bouche. — On emploie très rarement ici, fort heureusement pour l'Ethiopie, l'instrument infanticide dénommé biberon. Il a fallu qu'il vienne dans le pays des médecins exotiques pour préconiser l'emploi de cet instrument de dépopulation qui fait fureur parmi les classes aristocratiques. Ceux qui s'en servent pour leurs enfants s'en repentent d'ailleurs plus que chez nous, étant donné qu'ils ne peuvent apprendre, avec l'usage du biberon, les précautions dont il faut entourer l'alimentation du bébé. A quand la loi éminemment humanitaire qui tuera dans l'œuf l'allaitement artificiel ? Les indigènes, surtout les Gallas, connaissent un biberon primitif fait d'une corne de bœuf percé d'un trou à son extrémité effilée à laquelle est adapté un intestin de mouton servant d'embout. La Galla, qui passe toute sa journée à sarcler le champ, se décharge ainsi de ces soins de la maternité sur une fillette à qui est confiée la garde du nourrisson. Mais, encore une fois, le fait est rare.

Avec le beurre attiédi dont on gave l'enfant malgré tous ses cris, ses étouffements et ses vomissements, avec une coupe, une cuiller ou au creux de la main, on donne les graines d'une certaine plante dite *abicho* que je ne pus identifier : ce sont de petites graines oblongues, irrégulières, de couleur jaune pigmenté, dont l'amertume de cru se perd par la cuisson. — A côté de ces petits défauts dans l'alimentation des bébés, nous pourrions retenir bien des leçons. Mais une faute grave que commettent les Abyssines, c'est de ne pas tenir leurs enfants assez chaudement, du moins pendant la saison des pluies et même la saison sèche qui n'est chaude qu'au soleil, tandis qu'à l'ombre, surtout sous le toit de chaume, il fait une fraîcheur notable. J'ai vu mourir bien des bébés sans autre cause que le froid.

Le berceau est inconnu en Ethiopie. Comme en beaucoup de détails, les naturels pratiquent d'instinct le précepte du professeur Pinard qui dit que le meilleur berceau est celui qu'on ne peut pas bercer. L'enfant est en effet couché sur un lit ordinaire, l'alga du pays; malheureusement beaucoup ont la mauvaise habitude de coucher leur bébé dans le lit des parents : il peut arriver que l'enfant soit étouffé dans le sommeil.

L'accouchée reste généralement une ou deux semaines au lit. Quand elle se lève, elle s'entoure l'abdomen d'une large bande de toile du pays (en coton) ce qui évite les ptoses et les versions de la matrice non encore revenue à son état premier. Ce n'est que le quarantième jour de l'accouchement que la mère fait sa première sortie. Cependant bien des mères se lèvent de suite après la délivrance pour vaquer à leurs occupations, surtout dans la classe des esclaves. On sait que dans les expéditions guerrières, les accouchements, pendant les marches, ne sont pas rares, vu que chaque soldat est accompagné de sa servante ou de sa femme qui lui broie le grain, fait la cuisine et le talla. Eh bien, dans ces cas, à peine la mère vient-elle de déposer son vivant fardeau qu'elle se le remet sur le dos, enseveli dans une peau, et

reprend la route. De tels enfants avaient la bonne fortune au temps de Théodoros II, d'avoir pour père adoptif le Négus lui-même (Guillaume Lejean). Ce terrible homme avait une prédilection spéciale pour ces pauvres petits qui étaient nombreux dans ses camps sans cesse en marches; lui qui faisait éventrer une pauvre mère à son dernier mois parce qu'elle ne s'était pas, pour cause, inclinée jusqu'à terre sur son passage, avait la manie de favoriser les mariages de ses soldats et de se donner parrain de leurs enfants.

Les parents et connaissances visitent la nouvelle mère, la félicitent et lui portent en cadeau, suivant leur fortune, du pain, des gâteaux au miel dits *mâr-dabbo*, des thalers, une chèvre, un bouc castré dont la chair est très prisée, un bœuf, ou mieux une vache à lait...

Tous les habitants de la maison, ainsi que l'accouchée, sont réputés impurs, et ne peuvent se présenter à la messe avant qu'un prêtre ne vienne les purifier en aspergeant d'eau bénite la maison et ses habitants, et récitant des psaumes, ce qui se fait entre le quinzième et trentième jour de l'accouchement. Ce sont évidemment des coutumes juives (la Purification); nous en parlons ainsi que de bien d'autres dans le chapitre de l'*Origine israélite des Ethiopiens*, chapitre X des *Impressions*. La circoncision des deux sexes se faisant sans aucun soin antiseptique, avec des instruments peu propres, souvent rouillés, les suppurations ne sont pas rares. Nous relatons également ailleurs les fumigations aux plantes aromatiques auxquelles l'Abyssine s'expose après ses époques, à son lever de couches, etc.

Avant de passer aux *Médecins*, il nous faut dire ici un mot de certaines coutumes aussi curieuses qu'enracinées en Ethiopie, toutes ou en parties; je veux dire l'*infibulation* des fillettes, l'*émasculation* en temps de guerre, la circoncision chez la femme (*excision*) aussi bien que chez l'homme, l'*épilation* des régions velues autres que la tête; la toilette biquotidienne a été relatée à propos de la stérilité relative des Abyssines. Ces questions trouvent mieux leur place dans les *Impressions*, mais je me reprocherais de ne pas les traiter ici, vu leur intérêt médical.

Nous disons à propos du mariage à Harar, mariage dont la parole sacramentelle est *cheitan motcha* ! « Diable sors », que le jeune mari adresse à sa femme en la fouettant au dernier moment, que, de suite après, tout le monde se retire, et que de vieilles femmes arrivent pour procéder à une opération *shoking* chez la jeune vierge (chap. II des *Impressions*). La fille à marier est toujours *virgo intacta* chez les Gallas Hararis grâce à l'*infibulation*.

L'*infibulation* est usitée presque exclusivement chez les Musulmans de la province de Harar, à n'importe quelle race qu'ils appartiennent, qu'ils soient de la sauvage et incivilisable tribu des Danakil (pluriel arabe de *Dankali*) qui environnent notre première possession d'Obock, de la tribu plus tranquille des Somalis Issas qui forment la masse de la population indigène de Dji-Bouti, ou de la tribu essentiellement douce et agricole des Gallas, et enfin, ce peuple curieux, le peuple de Harar, oasis ethnologique, formé de Gallas, Somalis, Gouragués, Arabes, Abyssins, etc., retranchés ou cantonnés derrière les murs féodaux de cette fameuse et antique cité, boulevard avancé de l'Islamisme en Afrique orientale, une ville sainte, autant que la vraie capitale de toute cette portion du Continent noir.

L'*infibulation* se dit en langue hararie, langue aussi hétéroclite que la population dourba. Elle consiste dans la

suture des lèvres au crin de cheval en les avivant au couteau à l'approche de la puberté, ou plus souvent vers 7 ans ; des épines et un crin en surjet suffisent parfois. L'opérée, qui est tenue quelques jours au repos absolu, les cuisses serrées, peut se lever le quinzième jour et vaquer à ses occupations des champs, du marché, ou du ménage ; on a soin de mettre une canule de roseau pour l'écoulement des urines. C'est la mère ou une vieille expérimentée qui s'acquitte de ces fonctions.

L'infibulation n'est ni une coutume religieuse, ni une coutume ethnique, car, d'une part, elle n'est pas pratiquée par tous les Musulmans de l'Éthiopie ; ainsi elle n'est pas courante au Laffa ou au Djimma ; d'autre part, elle n'est pas en usage chez ces mêmes tribus en d'autres régions, c'est donc une coutume locale, régionale, destinée à remplacer les gardiens eunuques usités en d'autres pays musulmans ; elle semble avoir été introduite par le Mahométisme non de l'Arabie, mais du Soudan égyptien. La nuit des noces on incise la suture au rasoir et on enduit la plaie de suc de plantes dont on devine le but angélique et antiseptique. On me raconte que parmi ces populations, surtout les féroces Danakil, il se trouve des maris assez jaloux pour faire recoudre leurs femmes, avant d'entreprendre un voyage de longue haleine, moyen plus radical et pas moins barbare que celui des ceintures dites « de chasteté » du moyen âge. Le prix d'une de ces interventions est de 2 à 4 piastres ou un *amolé* (barré losangique de sel gemme pesant 640 grammes, partout où cette monnaie primitive passe encore).

Dans nos voyages à travers le désert qui s'étend entre la côte française des Somalis et les premiers entreports du plateau abyssin, vous pouvez rencontrer un couple de jeunes pères, garçon de 12 à 14 ans, fillette de 10 ou 12 ans, époux et épouse, qui viennent vous vendre une brebis, du lait ou des épis de maïs ou de dourah ; vous admirez leurs traits réguliers où luit la candeur et l'innocence légendaire de nos premiers parents : ils ont été mariés dès leur plus tendre enfance ; les parents se sont préalablement assurés leur sagesse, précisément par cette opération de l'infibulation chez la fillette, ce qui fait atteindre le but désiré, bien mieux que ces ceintures que les curieux vont encore admirer au musée de Cluny.

Socialement parlant, on peut dire que l'infibulation n'est pas une mauvaise pratique, car elle a pour avantage d'écarter l'ignoble pratique des autres pays musulmans, de castrer, d'émasculer des gosses pour en faire des gardiens, non aussi impeccables que les maris jaloux se flattent, de harem et de gynécées où l'on impose en vain une continence forcée. Il me semble que l'infibulation a dû s'établir dans les pays musulmans de l'Afrique orientale qui fournissaient précisément des esclaves entiers ou évirés : l'infibulation tenait la place des eunuques qu'on préférait vendre fort cher aux boutris arabes qui fréquentaient (et fréquentent encore!!!) les côtes occidentales de la mer Rouge et du golfe d'Aden.....

Contentons-nous de noter ici l'habileté des praticiens et praticiennes dans cette opération comme dans les deux suivantes, et la rareté des infections post-opératoires, des hémorragies mortelles, etc. malgré une instrumentation primitive (aiguille, rasoir ébréché ou couteau de cuisine, poignard, etc.) De fortes aides, maintenant la patiente, suppléent au manque de l'anesthésie ou à l'analgésie.

La question des eunuques est également fort intéressante à notre point de vue et ne serait-ce que pour démentir les auteurs trop complaisants ou trop bilieux, dont les

uns encensent les Abyssins à leur « casser le nez » tandis que les autres tombent dessus « à bras raccourcis ».

D'un combat on devait toujours rapporter un trophée : chez les Abyssins et les Gallas, c'étaient les parties sexuelles de l'homme ; bien rarement coupait-on les seins aux femmes des vaincus pour les envoyer à son épouse. Chez les Yambos et les Nouers du Haut-Nil, on se glorifie encore de la queue du mulet que montait l'ennemi terrassé. — On sait que beaucoup de peuplades de l'Afrique émasculaient les ennemis tués à la guerre ; l'histoire rapporte que le fils du Pharaon Amenhotep III eut ce sort dans une expédition en Abyssinie ; au vir^e siècle avant J.-C. En Éthiopie on mutilait même les prisonniers de guerre. C'est ainsi que les Abyssins en usèrent avec un certain nombre de prisonniers dans la dernière guerre, malgré la plus sévère défense de Ménélick. — Dans les excès de carnage avec les tribus, on a poussé la cruauté jusqu'à éventrer des femmes enceintes pour en retirer l'enfant mâle auquel on pratiquait l'infâme mutilation. Mutiler un enfant entre les bras de sa mère qu'on amenait esclave est un fait dont on était coutumier.

Cette cruelle opération dite *Sallaba* en Amharique, n'est pas la castration simple, mais l'ablation se faisant d'un coup d'épée recourbée du pays, en manière de faucille, de tous les organes externes de la génération ; verge, bourses et contenus, au ras de l'os ; c'est proprement l'émasculature. En principe chacun n'avait le droit d'accomplir le « *sallaba* » que sur l'ennemi qu'il avait tué de sa propre main ; car c'était avant tout une preuve de son courage ; c'était un trophée guerrier dont on était bien fier : on le montrait à ses amis, on l'exhibait en public, dans un procès, quand on parlait de sa campagne, comme un témoignage irrécusable de bravoure ; on le suspendait à sa ceinture, au pommeau de sa selle, au cou de sa monture ; on le promenait au bout d'une lance comme la tête de l'ennemi chez d'autres peuples ; enfin on le pendait à l'entrée de sa demeure. Combes et Tamisier virent ainsi un membre viril à la porte de la demeure d'un paysan dont la femme et la sœur s'empressèrent de le leur montrer (*Voyage en Abyssinie*, 1836-1837). Si pareil spectacle ne s'offre plus aux yeux des Européens contemporains, ce n'est pas qu'il n'existe plus, mais il se fait rare dans les provinces fréquentées par eux ; d'autre part, l'occasion de « *sallaba* » (guerres civiles, razzias...) fait défaut. Pour se procurer ce trophée original on a vu des poltrons tuer leurs domestiques, ou leur homme d'ordonnance (porte-fusil). L'Abyssin agit avec ses ennemis comme avec les animaux : les organes génitaux de l'homme, ceux d'une girafe (mâle) la queue d'un éléphant ou sa trompe, la crinière d'un lion étaient autant de symboles équivalents de courage guerrier : l'homme est même taxé inférieur à un éléphant ou à un lion ; tuer le pachyderme est synonyme de terrasser 40 méprisables Gallas, et tuer un carnassier, c'est tuer 25 ennemis (voir chap. II). Il y a ainsi toute une gamme ou un tarif exprimé en *gallas* : le *galla* est ici la même monnaie, l'unité de valeur.... ou de nullité.

Un auteur portugais rapproché le « *sallaba* » de la coutume des « forts d'Israël » qui enlevaient le prépuce aux Philistins vaincus comme preuve de courage. Il est possible que ce fut de même en Éthiopie à l'origine du Judaïsme, mais on dut vite revenir de cette innocente opération aux horreurs du *sallaba* mode éthiopien. On lit dans les *Annales d'Éthiopie* souvent des phrases comme celles-ci : « Le Roi (Yassou I^{er}), accomplissant des actes de bravoure, retourna à l'arrière-garde avec beaucoup de

parties sexuelles des ennemis tués ou blessés.... » Un peu plus loin : « Toutes les troupes du Roi jetèrent à ses pieds toutes les dépouilles des Changallas qu'elles avaient tués ; elles formèrent là beaucoup de tas énormes ; il y avait de grandes dépouilles en plusieurs endroits.... » (*Scriptores Ethiopici*, Guédi). Curieuse sous plus d'un rapport est la phrase lapidaire suivante, du même règne d'Yassou I^{er} : « *Au milieu de la psalmodie (de Pâques) on apportait au Roi les parties sexuelles des incirconcis ; car ainsi avait ordonné le Saint-Esprit !* »

Les deux illustres voyageurs français cités plus haut rapportent ce fait-ci qui prouve que la femme n'est pas pour rien dans l'enracinement de cette coutume barbare ; c'est un brave soldat qui leur fait ses doléances sur ses malheurs domestiques : « Je possède une femme que j'aime parce qu'elle est belle ; autrefois elle partageait mon amour ; mais aujourd'hui, je crois qu'elle me méprise et me fait mépriser de mes anciens amis, parce que je n'ai pas eu encore à lui offrir la dépouille virile d'un ennemi terrassé et que je suis obligé de me raser la tête ; elle ne veut plus me laver les pieds et refuse quelquefois de préparer ma nourriture ; pendant les repas, elle ne me fait pas la bouchée de sa main ; elle rougit de m'appeler son époux et paraît humiliée de se trouver avec moi ; elle me menace depuis quelque temps de m'abandonner.... Je connais des soldats qui n'ont tué personne à la guerre et qui néanmoins jouissent de l'estime générale : il en est qui ont émasculé des cadavres et d'autres qui ont mutilé dans leur lit de douleurs des malades sans force pour se défendre !... » Sûrement, les deux voyageurs ont dû compatir aux souffrances morales de ce brave et honnête soldat !

La valeur accordée aux parties secrètes ne serait-elle pas l'expression d'un culte fort ancien rendu par divers peuples au *phallus*, et qui ne disparut que quand le christianisme vint tirer l'humanité de la fange où elle croupissait ? Il suffit d'aller à Pompéi, cette ville que la cendre du Vésuve surprit au vif, sans lui donner le temps d'entendre la voix de quelque prophète Jonas, pour nous la conserver intacte à travers dix-neuf siècles, pour voir, non seulement à la *viâ medicamâ*, mais même dans tous les palais privés, le respect et la considération accordée au phallus : ici, c'est une balance qui trébuche du côté d'une image de ce genre, tandis qu'une bourse pleine d'or est réputée vaine ; là, c'est un buste (d'un riche financier, autant que je me rappelle) décoré en non-lieu d'une représentation proportionnelle : le Monsieur porte, sur sa poitrine, telle une médaille, ses parties les plus chères...

D'aucuns verront dans la pratique du « sallaba », une manifestation de fétichisme ou de *sadisme* ; je ne crois pas qu'on y soit autorisé, quoiqu'une sensation sexuelle, voire l'orgasme, doive forcément accompagner pareille amputation, et les manipulations par l'autre sexe d'une part, le peuple éthiopien ne connaît guère de perversions sexuelles, étant, comme nous le déclarons d'après l'étude de ses mœurs sinon *angéliques* du moins fort *humaines*, un des plus purs de la terre ; d'autre part, Bellone et ses sévices rendent suffisamment compte de ce raffinement de cruauté, chez un peuple doux d'ordinaire, mais terrible, je dirais horrible, dans la vengeance et en temps de guerre.

C'est une honte à nulle autre pareille, en ce pays, de perdre les signes de la virilité ; c'est donc une gloire de les ravir à autrui. On n'acquiert pas que de la gloire par ce trophée, on donne de la force à son cheval en lui ornant

le poitrail des bourses pleines d'une girafe tuée à la chasse.

D'après les dires de Jules Borelli, il était d'habitude, dans la tribu des Zindjéros, du Sud-Ethiopien, d'enlever à ses enfants une des glandes génitales, afin que l'ennemi ne pût avoir la joie d'un trophée entier !

Il est bien probable que le « sallaba » est pratiqué de toute antiquité en Ethiopie où il a persisté jusqu'aujourd'hui grâce à l'isolement du pays du reste du monde civilisé, et grâce aussi à des voisins incorrigibles. On croit cependant que ce sont les Gallas qui ont appris aux Abyssins, vers 1540, une coutume dont ils étaient hier encore les victimes toutes désignées, car un eunuque est assez rarement un Abyssin ; le plus souvent c'est un Galla des provinces reculées, et plus fréquemment encore un Ouallamo, un Kaffa ou un Chankalla. L'éviration serait (ce qui n'est point mon avis) une coutume essentiellement galla et se serait propagée chez les Abyssins, les Somalis, les Danakil et au Kaffa. Dans ce dernier pays, au temps de son indépendance, il y avait, après la bataille, d'après mon ami Biber, une réception au Palais de l'empereur (le Roi du Kaffa portait ce titre et prétendait, comme les Négus, descendre de Salomon) où les guerriers venaient exposer leurs trophées. Le sallaba a fait rage au temps des invasions, de Mohamed Gragne (tué par un Portugais en 1543) qui avait ordonné l'éviration de tout Abyssin qui n'aurait pas renoncé à sa foi. — Cette opération est estimée si peu de chose parmi les tribus gallas qu'on a vu des parents l'infliger à leurs enfants comme châtiment de vulgaires turbulences. Le Ras Gobana avait un intendant de ses trésors dont l'infortune ne connaissait pas d'autre origine : on l'avait châtré pour l'assagir, tel un jeune taureau !

Le Négus Ménélik, si accessible à toute idée de civilisation, a sévèrement interdit le « sallaba » tout comme d'ailleurs la traite des esclaves, les razzias dans les expéditions, etc. Dans l'expédition du Bas Tessama au Nil-Blanc, au temps de l'Affaire Fachoda, nous lisons, dans Charles-Michel, que le chef fit attacher au soldat qui avait osé transgresser les ordres du Négus, ses trophées à la bouche, et le fit promener, ainsi orné, les mains derrière le dos, à travers tout le camp. Cinquante coups de courbache couronnèrent la sanction. Dans d'autres circonstances, Ménélik ordonna l'amputation de la main droite que le criminel devait tenir dans sa gauche et parcourir le camp, annonçant sa faute et montrant le sanglant témoignage de la sévérité négussienne contre quiconque aurait été tenté des mêmes errements. C'est dire que le « sallaba » est en train de disparaître.

Tous les Abyssins au-dessus de 40 ans d'âge à qui je parlai de cette coutume de leurs pères et même de leurs jeunes ans, regrettaient avec des balancements de tête, les yeux torves, le féroce sourire aux lèvres, le bon vieux temps où l'on faisait « hop ! » aux Gallas : Ce disant, le bonhomme ébauche le geste ample et expressif qui, d'un tour de main, plaçait un gas parmi les neutres. A les voir, je comprends les paroles de l'historien citées plus haut.

Les eunuques que nous voyons aujourd'hui ici sont pour la plupart des victimes de cette coutume dans les guerres, entre tribus diverses et les Abyssins qui ensanglantèrent le commencement du règne actuel ; on sait que Ménélik dut conquérir pouce par pouce le vaste empire où son nom est craint et aimé. Il est certain aussi que beaucoup d'eunuques jeunes ont été préparés dans leur enfance, comme en Turquie, pour leur rôle futur. Opérateurs et trafiquants sont des criminels qui ont bien soin de se cacher à la jus-

tice ; les énormes profits qu'ils tirent de leur ignoble négoce sont seuls capables de leur faire affronter les rigueurs de celle-ci ; un eunuque se vend plus du double d'un esclave ordinaire. Cependant, il est certain qu'il y a des opérateurs et commerçants que la loi ignore, ou fait semblant d'ignorer parce que le manteau de quelques Grands s'étend sur eux... Comme pour l'esclavage, se sont surtout les Musulmans qui ont le triste privilège des eunuques. (Voir l'esclavage en Ethiopie, dans les *Impressions*.)

Il y a des eunuques, mais, pour dire la vérité, il n'y en a pas des masses ; les trois quarts sont au Palais ou chez les grands chefs. Je suis persuadé qu'il n'y a pas dans tout Adis-Abéba le quart des eunuques qu'Abd-ul-Hamid, de légendaire mémoire, le dernier, il faut l'espérer, des « despotes orientaux » du genre, entretenait en son Yeldiz-Kiosque pour la surveillance de ses 300 odaliques ; et que le nombre en est à peine atteint dans tout le Choa :

Ils ont des emplois pas toujours de second ordre et plus que ne ferait supposer leur état d'infériorité physiologique. En Orient et dans le monde musulman, comme dans les provinces mahométanes du Djimma, l'eunuque est surtout destiné à être le gardien, pas aussi impeccable que le suppose le mari soupçonneux, des harems et des jeunes filles ; mais en Ethiopie, la petite Abyssine, fière et fort ardente, ne supporterait pas pareille tutelle. Les eunuques sont des hommes de confiance à qui les chefs confient plutôt leur caisse que leur femme, leurs trésors que leurs filles. Le raisonnement qu'ils se font est qu'ils ne sont guère tentés de voler pour dépenser en débauches ou pour entretenir une famille dont ils sont privés. Au ministère des Finances du Guébi, il y a ainsi une dizaine d'eunuques à ma connaissance. Le Dedja Baltcha est un eunuque, et avait été, à ce titre, le caissier ou trésorier de Sa Majesté. Ce chef est connu dans tout le pays pour son imperturbable courage ; il est reconnu pour l'un des grands hommes de guerre de l'Ethiopie contemporaine. Le grand intendant du feu Ras Makonen était aussi un émasculé. Nous donnons dans les *Institutions politiques* (Chap. V des *Impressions*) la composition de la maison civile et militaire des chefs qui sont, comme l'on sait, des Négus au petit pied et calquent leur cour sur celle du maître ; or, un ou plusieurs de ces subalternes sont souvent des eunuques, spécialement le trésorier et parfois le confesseur ou aumônier. Nous faisons également remarquer dans le chapitre des *Religions* et l'étude de la hiérarchie sacrée qu'il y a beaucoup de prêtres eunuques et non des moins haut placés dans cette hiérarchie. On sait que c'est un certain Juda, eunuque et surintendant des trésors de la reine Judith d'Ethiopie, qui importa le premier la religion chrétienne à Axoum, l'antique métropole religieuse, vers l'an 70, bien avant saint Frumence (341) ; il en est fait mention tout au long dans les Actes des Apôtres. En somme, les eunuques pouvaient et peuvent encore accéder à toutes les dignités, sauf à celle de Négus : une loi ancienne écartait du trône quiconque avait subi une mutilation (nez, oreilles, mains ou autre membre).

Une originalité de cette classe sociale est qu'ils peuvent se marier : leurs femmes ont quelquefois, avec le consentement préalable et sans jalousie des maris, des enfants qui sont réputés parfaitement légitimes. Ceux qui, même par cet appel aux services obligeants d'un tiers, n'ont pas d'héritier, adoptent un enfant pauvre, qui élevé par leurs soins, sera le soutien de leur vieillesse, comme la femme est leur ménagère. — Il n'est peut-être pas hors de propos d'ajouter que ces eunuques, eunuques depuis la plus tendre enfance, courtisent parfois le beau sexe ; les Abyss-

sins assurent qu'ils taquent, tourmentent, mordent les femmes... Ce sont des pratiques d'inversion sexuelle dont la responsabilité retombe sur les auteurs de leur impuissance. On voit que le besoin sexuel est un besoin de l'organisme en général.

Il me revient que M. Sabouraud, un spécialiste en tout ce qui concerne le cuir chevelu, souhaite une statistique au sujet de la calvitie des eunuques : je m'empresse de lui apporter ma contribution. Sur une dizaine d'eunuques que je connais à la Cour de mon auguste client, aucun d'eux n'est atteint de calvitie, quoique le crâne hippocratique ne soit pas une rareté en ce pays, même parmi les races négritiques, les plus inférieures, comme nous l'avons noté dans les *Généralités*. J'ai eu à soigner (sondages), un pauvre diable d'eunuque d'une cinquantaine d'années dont la tête était fort bien pourvue d'une chevelure drue quoique courte ; ces cheveux grandissent fort bien et sont tressés en ces élégantes coiffures dites *chourrouba* (voir *Impressions*). J'ai pu voir à cette occasion que les eunuques d'enfance n'ont pas de poils au pubis, pas plus qu'aux aisselles d'ailleurs et au visage, ce que tout le monde sait *de visu*. Les eunuques n'ont de barbe et moustaches que s'ils ont été émasculés après la pousse, ce qui est le cas de pères de beaucoup de mes connaissances à Adis-Abéba. On ne fait point honte aux eunuques de leur état ; ils jouissent de la sympathie universelle, autant que les lépreux et les aliénés.

On sait que le vulgaire Européen, d'accord avec les savants abyssins, range la circoncision comme une coutume juive, restée dans le pays même après l'avènement du christianisme. Nous essayons de démontrer (*Origine israélite des Abyssins*, chap. X) que la circoncision n'est nullement une coutume *religieuse*, mais ethnique, voire *régionale*, propre au bassin du Nil et une partie du bassin du Congo. La question dépasse ma compétence et, quoiqu'il en soit, voici ce qui peut intéresser à notre point de vue médical.

On circoncit les garçons le 8^e jour de la naissance, les filles le 40^e ; malgré ce tendre âge, il arrive rarement des accidents hémorragiques ou infectieux. On coupe le prépuce sans précautions comme sans cérémonies, avec le premier instrument tranchant venu : couteau, rasoir propres ou rouillés ; on prend à peine le soin de mettre un bandage. Chez la fillette on excise la moitié antérieure du clitoris et son capuchon au moyen d'une sorte de dé tranchant dont on se coiffe l'index. On ne touche nullement aux petites lèvres comme le croit le vulgaire Européen. Le résultat est que celles-ci s'atrophient ou se développent peu chez l'adulte car il y a une corrélation entre l'organe abrasé et les lèvres. En effet, les Abyssines ont les petites lèvres minimes, à tel point qu'elles ont donné le change et fait accroire à leur ablation. Bruce a, le premier, proposé le terme d'*excision* pour désigner la circoncision féminine ; on peut l'admettre.

Les raisons de l'ablation du prépuce sautent aux yeux ; elles sont d'ordre hygiénique : le gland se maintient plus facilement propre du temgma préputial ; les contaminations vénériennes sont moins aisées, car il n'y a pas stagnation des germes, ni possibilité des petites déchirures du frein et du prépuce, portes ouvertes à l'infection ; on n'a pas à redouter les accidents du paraphimosis, ni les balanoposthites en cas de blennorrhagie aiguë, etc., etc. Quant aux motifs de la circoncision féminine, ils sont plus difficiles à trouver ; les peuples qui la pratiquent n'en savent vous donner aucun : ils la tiennent de leurs pères, voilà la réponse générale. Quelques-uns prétendent, sans preuves

possibles, que cette coutume leur a été transmise par les Ismaélites. On peut dire, premièrement, que c'est par analogie avec le sexe masculin que le sexe est opéré; deuxièmement, les peuples antiques ont dû remarquer la relation qui existe entre les lèvres et le clitoris et ont probablement voulu éviter l'hypertrophie dénommée *tablier des Hottentotes*. J'ai eu moi-même occasion d'observer une jeune mère abyssine chez qui l'excision avait été mal faite ou même omise: les petites lèvres ne méritaient guère leur qualificatif et le clitoris était bien « une verge atrophie » selon sa définition anatomo-embryogénique; — troisièmement (le latin dans les mots brave l'honnêteté): *duplicem esse masturbationem Feminilem, clitoridis lipparumque minorum sciunt; vitium lesbium (tribadismus) est excisionis gratia, rarissimum, quasi impossibile fidelitas taudem faci-lius observatur conjugalis, muliere habente clitoride abscisa minimam sensualitatem*. L'excision est pour beaucoup dans a pureté des mœurs de ces peuples. Ce qui confirme la dernière proposition, et prouve le but de ces peuples en vue du mariage, c'est que chez ces Omos et les Ouandrobos du lac Rodolphe, tribus laissées intactes par toute civilisation, l'excision a lieu précisément quelques jours avant le mariage.

L'excision est pratiquée par la sage-femme ou une personne expérimentée, assez souvent un homme, un Galla ou un Gouragué, presque jamais un Abyssin. Ajoutons que la circoncision féminine est spéciale à l'Éthiopie et au bassin du Nil, des sources au Delta.

On dit trop facilement que la circoncision n'est pas connue des Gallas; sans compter l'usage des *follés*, on peut croire que cette coutume est tombée en désuétude chez eux. On ne peut cependant rien affirmer de certain. — Chez les Gallas fétichistes (*Oromos*) la circoncision est une sorte de récompense qu'on doit mériter par une action d'éclat ou l'âge. Parmi les Gallas de l'Aouache, il y a ce qu'on appelle la fête des *follés*, hommes qui se font circoncire à l'âge adulte; il y a des messieurs de 40, 60 et même 80 ans qui se font faire sur le tard une opération négligée dans la jeunesse. Ces « *follés* » se réunissent et parcourent la campagne pour quêter; du produit, ils organisent une « fête de la circoncision » juste une année avant la cérémonie. Cette fête est, comme toujours, constituée de danses, festins, libations d'hydromel et de bière. La fête des « *follés* » a lieu chaque 8 ans dans chaque région des Gallas. C'est cette huitaine qui fait que si vous demandez à un vieillard de cette tribu son âge, il vous dit: « J'ai 6, 7, 10... *huitaines* »; la huitaine d'année est comme leur « lustre ». Les réjouissances durent une année entière pour chaque pays; pour Adis-Abéba et alentours, c'est 1909 qui était l'année des « *follés* »; 1910, c'est le tour des Gallas de l'Aouache, c'est là que j'ai eu la chance de les voir à l'occasion d'une chasse: une dizaine de jeunes gens parcourent la campagne en dansant, quêtant et chantant sur un air qui ne manque pas d'originalité; l'un d'eux fait un solo auquel répondent tous ses compagnons en chœur; leurs figures et mains noires sont griffonnées à la craie; ils portent des plumes dans les cheveux et des peaux d'animaux sauvages ou de mouton sur les épaules; brandissant de temps à autres leur lances dont ils sont inséparables. L'ironie se met de la partie: l'un d'eux porte au bout d'un bâton des haillons qui sont supposés ceux d'un vieux surpris en flagrant délit avec une jeune mariée, ou d'un vieux vivant maritalement avec une veuve. La danse est faite de sauts en désordre où chacun se tord sur la droite et frappe violemment le sol du pied droit, puis soudain ils se rangent en cercle autour du chef d'orchestre qui chante et danse seul, des cris sauvages de

Ho! Ho! Follé! Follé! se font entendre au milieu de l'harmonie. Voici la traduction de quelques-unes des strophes modulées: « Sous prétexte de masser la *Kallou* (sorcière) le vieux l'a embrassée! » — « Voyez-vous cette femme, comme elle me fixe? Ce qu'elle m'aime!... » — « Allez voir les habits du vieux *marqueur*: comme nous les avons mis en pièces! » — « Si je l'ai embrassée, c'est qu'elle l'a bien voulu! » — Enfin une femme est supposée dire: « Ah, tu n'as pas honte, vieil âne! Tu devrais au moins te faire couper cette peau (le prépuce) avant de prétendre à mon cœur! »

Pour terminer ce paragraphe, un mot sur l'épilation. Les femmes s'épilent en s'aidant, de cendre chaude ou froide (la température n'a ici aucune importance), afin que les doigts toujours suintant de beurre ne glissent, les régions velues (Mont de Vénus, aisselles) très régulièrement une fois par mois. Les hommes s'arrachent de même les poils des aisselles et rasant le pubis avec des rasoirs primitifs, des tessons de bouteilles ou des lamelles d'une roche obsidienne; il le font moins régulièrement que le sexe. La raison de cette pratique est la propreté; sans cette coutume, la *pediculose pubis* serait indéracinable de ce peuple. Enfin l'Abyssin aborthe les rapports avec une femme qui aurait négligé cette toilette secrète comme celle que nous avons relatée plus haut. L'épilation est pratiquée même par les Gallas incirconcis. C'est, comme on sait, une coutume générale dans tout l'Orient, chez les Coptes, les Arabes, les Turcs... On sait que les prêtres de la Thébaïde se rasaient tout le corps une fois par semaine au moins.

Les fumigations sont utilisées par le sexe dans le but de se raffermir les parties: on allume une poignée de copeaux de bois de santal sur un brasier en terre de petite dimension; pendant que la fumée s'en dégage au maximum, la femme, s'enveloppant tout le corps, sauf la tête, dans une pièce de drap, chamma ou chemise, s'offre aux émanations aromatiques. Les femmes du peuple utilisent les branches d'un grand arbre des basses terres dit *bouk-bouka*, le bois de santal, importé des Indes, étant trop cher. Les fumigations se font à des époques déterminées et après les couches. Celles qui peuvent se payer ce luxe, le font plusieurs fois par mois.

Quelques mots aussi sur le beurre; ce qui ne sera pas déplacé étant donné la place que ce produit occupe dans la pharmacopée abyssimo-galla.

On sait l'usage immodéré que les Ethiopiens font du beurre; c'est le cas de dire: ils le mettent à toutes les sauces. « *Pays de beurre et de miel* », s'écriait le P. Sobol au XVII^e siècle. C'est encore le cri qui vous vient aux lèvres quand vous voyez reluire au soleil les figures et les mains de ces buveurs d'hydromel, vernissées de beurre; ces chevelures de Gallas toutes pantelantes et ruisselantes de beurre; ces « *chouroubas* » (coiffures spéciales) d'Abyssins crépis de beurre pure ou en pommade; ces coiffures ébouriffées de Gouraguées, ces cheveux en vadrouille où les gouttelettes de beurre brillent telles des pierres précieuses, ou les larmes d'aurore dans la broussaille matinale....

Dès ses premiers vagissements, l'enfant est couvert de beurre, on lui en met des grumeaux sur la tête, dans les yeux, dans le nez et aussi à l'ombilic comme pansement; il est lavé au beurre, ses linges en suintent, sa couchette en est rance; on en étale aussi, comme nous l'avons dit, sur la tête de la nouvelle mère, dès après la délivrance, comme un cri de triomphe, de réjouissances et de félicitations.

Les hommes n'ont pas tous le droit de se beurrer la chevelure ; ceux-là seuls le peuvent qui justifient d'exploits déterminés : tuer un ennemi à la bataille ou un animal féroce (lion, panthère, éléphant, rhinocéros, buffle, girafe, le *yeyi*, sorte de loup) ; le léopard n'est pas dans la liste, car on raconte qu'il s'est un jour laissé tuer par une femme ! Si un homme qui a cet avantage en rencontre un autre qui s'est arrogé ce droit il peut lui « épiler » la tête avec de la cendre ». Devant les tribunaux vous entendez un plaideur clamer : « Moi, j'ai du beurre dans les cheveux ; et toi, qu'as-tu fait ? » Je connais tels ou tels jeunes gens très distingués qui partent à la chasse des fauves pour avoir le droit de se beurrer la tête. — Pour dire que tel était *persona grata* auprès de l'Impératrice Taïtou, on dit couramment : « L'Impératrice lui mettait de ses mains du beurre sur la tête ! »

Les marchandes de beurre, huile, graisse, lait, s'essuient les mains dans les cheveux, sur le cou. Si vous assistiez à la « toilette au beurre » d'une Abyssine, vous verriez qu'elle s'en lave littéralement la tête, la figure, le cou, le haut de la poitrine, les mains, les avant-bras... Chez les Gallas, spécialement les Gallas Aroussis, on se beurre non seulement tous le corps, mais aussi les vêtements ; aussi un signe de deuil est de laisser les habits propres (voir le *Deuil*, chap. VII).

On attache au beurre un symbolisme quelconque, certain quoique inconscient, une idée de triomphe, de gloire, de joie, presque du fétichisme : Les Gallas Oromos (païens) soignent de beurre les arbres autour desquels ils accomplissent leurs danses religieuses. Chez les Abyssins on couvre quelqu'un de beurre comme chez nous de parfum, je dirais de bénédictions : Marie-Madeleine aurait oint, si la scène s'était passée en Ethiopie, les pieds du Christ apparemment de beurre !... Les indigènes en mettent plus sur leur corps et leurs vêtements que dans leurs plats. Enfin point de plaies, point de maladies qui ne soient traitées au beurre. Comme je me plaignais à un Abyssin d'avoir mal à la tête à force d'écrire ou de lire mon « David » (c'est ainsi qu'on appelle en ce pays de civilisation biblique tout livre et même tout journal) : « Mettez-vous du beurre sur la tête ! » me prescrit-il. C'est leur préservatif contre le noircissement par les rayons solaires et même contre le coup de soleil ; il empêche leur peau de se dessécher et de se fendiller au vent sec qui souffle pendant les 8 mois de beau temps ; c'est grâce au beurre autant qu'au sébum que leur tégument a cette mollesse, cette moiteur ou cet éclat caractéristique qui frappe le nouvel arrivant, surtout chez les femmes : on les dirait atteintes de séborrhée fluente. Le beurre sert autant à assouplir leur peau que leurs peaux (le tannage des dépouilles d'animaux se fait au beurre). On en met sur sa personne comme sur les disques de terre ou de fonte qui cuisent leur pain, pour empêcher celui-ci d'être brûlé : on peut jusqu'à un certain point expliquer le bon effet contre l'insolation par la réflexion des rayons solaires sur ces crânes reluisants comme des glaces ou des bottines lustrées et vernissées, ou encore par le phénomène appelé en physique « l'état radiare ».

Pour nous résumer, nous dirons que le beurre est leur cosmétique ; c'est leur parfumerie et leurs senteurs ; c'est leur premier médicament *intus et extra*, supérieur peut-être au koussou lui-même ; c'est enfin leur aliment : graisse, saindoux, huile et beurre tout à la fois. On en fait donc tous les usages possibles et imaginables, ils n'en ont oublié qu'un : celui de le manger frais. L'Abyssin ne connaît pas la tartine au beurre, si bonne au goût, si saine, vu que le beurre non cuit contient une notable quantité de lécithine

(composé phosphoré toni-nervin) qui se détruit par la cuisson du corps gras. L'indigène croque tout cru les poichiches, mais ne conçoit pas qu'on mange le beurre sans le fondre au feu. On ne s'étonne pas moins de ne les pas voir manger ensemble le beurre et le miel ; comme le beurre, le miel n'est guère consommé nature, on aime trop l'hydromel pour dissiper inutilement le miel. — Le beurre abyssin ferait les délices de l'Européen s'il n'était déprécié par son odeur rance nauséabonde ; cette odeur fait les délices de l'indigène dont les sens sont assez blasés ou émoussés pour s'introduire à demeure dans le nez des boulettes de feuilles et de fleurs de rue (*rula moutana*) et pour se délecter à son plat favori le *occôt* où « il serait imprudent, comme dit Huges Le Roux, de tremper ses pieds sans bottes ».

Un entrefilet d'une revue humoristique apprend qu'en Angleterre on consomme par an et par habitant, une moyenne de 6 kilos de beurre, 4 en France, 2 en Allemagne 1 en Russie. Je suis persuadé que si on additionnait toutes ces moyennes, on n'aurait pas la moyenne de beurre que l'Ethiopien emploie... en dehors de sa cuisine !

Dans une prochaine édition, je pense donner plus de détails sur chaque point ; augmenter de statistiques et d'observations de cas intéressants ; et surtout donner un compendium thérapeutique avec une étude botanique de tous les simples, une analyse des propriétés que leur reconnaissent les indigènes ; la liste des eaux minérales thermales ou non, saintes ou profanes, de la région d'Adis-Abéba (partie du bassin de l'Aouache) etc., etc. Je pense faire faire ces analyses à l'École supérieure de pharmacie (Paris), à moins qu'un pharmacien-chimiste de bonne volonté ne s'offre pour cette collaboration qui intéresse au plus haut point, c'est mon avis, la France et la science ; il s'agit de faire avant les autres. Je suis également dans l'intention de faire des essais d'acclimatation de plantes médicinales qui acquerront peut-être une grande valeur thérapeutique en ce climat privilégié.

Il me faut, pour cela, attendre de meilleures circonstances, et plus favorables à ces genres d'études. Il me faut surtout une réparation que me doit le gouvernement éthiopien incité à mal faire par des *casseroles* exotiques, réparation qui ne manquera pas d'avoir lieu : l'honneur de la France à l'étranger l'exige. — Je pense poursuivre l'étude de la Médecine Abyssine dans la Policlinique que je viens de fonder avec le concours de mon ami B. N. Diamandaras ; y est adjointe la première pharmacie qu'ait vue l'Ethiopie, sous le nom de *Pharmacie la Géorgie*, du nom de ma patrie, la Géorgie du Caucase ou Ibérie. Il y a bien des pharmacies attenantes aux dispensaires des Légations, mais il n'y en avait point de libre, pour le service du jour et de la nuit.

CHAPITRE IV.

Médecins étrangers en Ethiopie : Avant notre ère ; médecins missionnaires ou diplomates ; le Patriarche Bermudez ; le Dr Poncet ; voyageurs médecins ; les contemporains ; deux casseroles ; conclusions.

Nous avons vu que l'Ethiopie n'a jamais eu un corps médical indigène ayant fait des études ; force fut donc aux

Négus de recourir aux peuples d'Asie ou d'Europe pour avoir des médecins dans les grandes nécessités. Ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux, à l'occasion de la vieille Ménélik II, a dû se passer de tous temps. Il est probable que beaucoup de ses prédécesseurs sur le trône d'Ankober, de Gondar, d'Axoume, de Saba et de Méroé ont fait ce qu'il fait lui-même : appeler des médecins instruits à leur lit d'agonie ; il est permis en même temps de supposer que ces Négus n'ont pas dû en voir arriver en aussi grand nombre que l'actuel Roi des Rois qui en a plus qu'il n'en a voulu, grâce au gênant empressement des Puissances...

Entre 2.000 et 1.000 ans avant J.-Ch. les Abyssins avaient certainement recours aux prêtres médecins de la Thébaïde. Au temps de Makedda, la *Regina Saba* de l'Écriture et de son fils Ménélik I^{er} (x^e siècle avant notre ère), les Lévités et les médecins juifs ont dû être les hippocrates de la Cour. Vers ces époques éloignées, les médecins de Tyr et de Sidon venaient également à Axoume pour les Négus, car on sait que les Phéniciens avaient des comptoirs prospères sur le littoral de la mer Rouge, entre autres Phénicon, sur la côte de Nubie.

L'État éthiopien de Méroé (dont les ruines se voient entre Khartoum et Berber sur la rive droite du Nil) a eu, au X^e siècle avant l'ère vulgaire, un médecin pour roi ; c'est Ro-Ko-Amen qui, de berger qu'il était, apprenant la vertu des simples, obtint une réputation universelle de sagesse, de vertu et de science. Comme quelqu'un lui demandait de qui il avait appris la vertu, il répondit : « Je l'ai apprise de ceux qui n'en ont pas en m'abstenant de faire ce que je remarquais de vicieux dans leurs actions. » Il croyait en un seul Dieu, et écrivit pour son fils ses fameuses *Fables et Sentences* ; Mahomet en parle comme d'un Sage, dans l'Al-Coran. (Morié, *Histoire d'Éthiopie*.) Voilà donc, dans le désert qu'arrose le Nil moyen, à 3.000 ans de nous, un homme qui réunit, en sa personne, tous les attributs d'un vrai disciple d'Esculape : vertu, sagesse, science. En récompense de ces qualités il s'éleva du grade de berger à celui de roi. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui qu'on voit des médecins devenir les directeurs de la société. La dynastie ammonienne qui a fourni des Prêtres-Rois, des Prêtres-Médecins, a dû fournir aussi des Rois-Médecins qui réunissaient en eux la royauté politique avec la principauté des sciences.

Étant donné l'étonnante extension de la race grecque qui, en ces temps reculés autant qu'aujourd'hui, éparpillait ses enfants, hardis colonisateurs et propagateurs de civilisation, sur toutes les plages de la Méditerranée depuis les colonnes d'Hercule jusqu'à la Colchide (Géorgie), la cour d'Éthiopie a dû voir, plus d'une fois, des descendants d'Hippocrate et de Galien, au chevet des Négus. Il faut cependant faire un saut de 1.400 ans pour rencontrer un autre médecin dont le nom nous soit parvenu. En 356, l'Empereur Constance envoie aux Abyssins, qui venaient de se convertir au christianisme, un évêque nommé Théophile qui était à la fois médecin et théologien, pour les détourner de la folie primitive et leur faire embrasser l'hérésie d'Arius. Mais les Abyssins tenaient trop à saint Frumence et à saint Athanase pour se laisser pervertir par l'envoyé, et la mission de Théophile, même doublée du caractère médical, eut le plus complet insuccès. Ce second exemple nous montre que ce n'est pas d'aujourd'hui que date la politique qui consiste à prendre les Négus par les médecins qui, tout en soignant le corps, gagnent l'estime et l'affection du client à la mère-patrie ; politique suivie depuis un demi-siècle, avec plus ou moins de succès, par les diverses

puissances (Angleterre, Italie, Russie, France, Allemagne.....)

Sous le roi Aizour (vii^e siècle de notre ère), un médecin fut associé au trône ; voici dans quelles circonstances : Le fils de ce monarque fut atteint d'une maladie d'yeux ; on convoqua tous les savants du pays ; on offrit des holocaustes à Dieu ; tout fut en vain. Aizour promit alors de partager son trône et ses richesses avec celui qui guérirait son fils bien-aimé. Un personnage se présenta, du nom de Desseta, qui réussit à guérir ou à améliorer le malade. Le Négus, dépassant même sa parole, lui donna sa fille en mariage et partagea le gouvernement avec lui. Il est vrai que le mal rechuta, mais le fortuné médecin était déjà mort.

Avec les Portugais nous voyons apparaître, et jouer un grand rôle, un médecin du nom de Jean Bermudez qui faisait partie de l'ambassade que le roi Jean-Emmanuel envoyait au jeune roi David V, et sa mère, la régente Eléné, au début du xvi^e siècle. Ce médecin fut retenu comme otage d'après une loi antique qui interdisait la sortie à tout étranger tombé dans le pays (il était défendu d'entrer en Éthiopie, ou d'en sortir une fois entré), loi que les Négus abrogeaient ou appliquaient à leur gré et qui est définitivement, semble-t-il, abrogée depuis l'avènement de Ménélik II. Ce malheur ne porta pas tort à Bermudez ; comme Pedro de Corvilham, le premier Portugais qui aborda en Éthiopie (1492), il devint un personnage à la Cour, captivant la confiance du roi et l'amitié de la régente. Quand le valeureux David V, qui avait fait prier le ciel de lui envoyer des ennemis dignes de lui, se vit accablé par le nombre des armées et l'artillerie de Mohammed Gagne il tourna les yeux vers le Portugal dont il avait dédaigné le secours et mécontenté la Cour par la violation des ambassadeurs ; ce fut précisément Jean Bermudez qui fut chargé de négocier une alliance et envoyé en Europe avec les pouvoirs d'ambassadeur et le titre bien inattendu de « Patriarche d'Abyssinie ». Le nombre des catholiques augmentant dans le pays, car les Négus mariaient les arrivants Portugais à des Abyssines et les forçant à rester dans le pays, le pape conféra tout de bon au docteur Bermudez le titre de Patriarche, après l'avoir fait ordonner prêtre et sacrer évêque (1540). Revenu en Éthiopie, Bermudez fut fait « Abonna d'Axoume » par l'Abonna Marcos lui-même.

Quand les Portugais, par des prodiges de valeur inouïs triomphèrent de l'envahisseur jusque-là vaincu, l'Empereur lui-même en prit peur, et craignant pour sa propre couronne, il les disgracia.

Bermudez fut exilé, avec le titre de gouverneur du Caffa ; il put s'échapper à Massouah, et revenir en Portugal où il mourut en 1575, à l'âge de 73 ans. On a de lui une *Relation du royaume d'Éthiopie*. L'Histoire de l'Éthiopie n'est pas la seule à nous fournir des exemples de médecins arrivés à devenir des princes de l'Église : Pietro Hispano, médecin de Grégoire X, reçut le chapeau de cardinal, et en 1276 fut lui-même élu pape sous le nom de Jean XXI.

Les Éthiopiens ont toujours eu les médecins en grande estime ; malgré les terribles persécutions contre les missionnaires et les Portugais, aux xvi^e et xvii^e siècles, le roi Jean III fit venir pour son fils un capucin du Caire qu'on lui avait dit être bon médecin ; trois autres Français essayèrent de s'introduire dans le pays à la place de celui que le Négus avait demandé ; ils furent d'abord

LES ÉNERGÈTES VÉGÉTAUX
SUCS PURS DE PLANTES FRAICHES Chimiq' & Physiologiqem' titrés

VALÉRIANE BYLA

Sirop de Valériane

SUCS DE SAUGE · DIGITALE · GENET · MUGUET · COLCHIQUE

Chaque flacon 3:50. LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE GENTILLY (Seine)

TRAITEMENT DE L'ANÉMIE, NEURASTHÉNIE
ET DE TOUS LES ÉTATS CONSOMPTIFS

SUC PUR INALTÉRABLE
DE VIANDE DE BŒUF CRUE

ASSOCIÉ À LA CATALASE & AUX OXYDASES DU PLASMA SANGUIN DE BŒUF

LE
FLACON
ENTIER
8
FRANCS



LE
DEMI
FLACON
4:50

DOSE MOYENNE
4 CUILLERÉES À BOUCHE
PAR JOUR POUR LES ADULTES
4 CUILLERÉES À DESSERT
POUR LES ENFANTS

PRÉPARÉE
ET
CONCENTRÉE
À
FROID

LES PLUS
HAUTES
RÉGOMPENSES

ABSENCE TOTALE DE TOUS GERMES NOCIFS

LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (Seine)

ERGOTINE BONJEAN

Atteinte d'Er : Société de Pharmacs de Paris.
DRAGÉES | **AMPOULES**
à 0,15 centigr.
SOLUTION pour
Injections hypodermiques
Flacons d'Ergotine de 30 gr.
* stérilisés au (1/10°) Tubes de 2 grammes.
LABELONYE & C^o. 99, Rue d'Aboukir, PARIS.

ANTHYLÈNE

Antiseptique général
(Aldehyde formique et essences)
SANS CUIVRE — SANS HG — ODEUR AGRÉABLE
Chirurgie — Obstétrique — Gynécologie — Désinfection
Pharmacie Brunot, Saint-Médard-en-Jalles (Gironde)
et toutes pharmacies
Echantillons gratuits sur demande à MM. les Docteurs.

VIN DE LAVOIX (Beef-Lavoix)

à base de
Viande, Quinquina, Phosphate & Chaux
Contre : Anémie, Chlorose, Rachitisme,
Syphilis, Gastralgie, Maladies des Os,
Dépérissement, et dans toutes les Con-
valescences ; régénère le sang, procure ap-
pétit, force et santé.
Dépôt Général : 5, AVENUE VICTORIA, PARIS.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

PAPAINÉ TROUETTE-PERRET

(Le plus puissant digestif connu)
Un verre à liqueur d'ELIXIR, SIROP ou VIN de
Papainé de Trouette-Perret après chaque repas.
A. TROUETTE, 15, rue des Immeubles-Industriels, PARIS

ÉTABLISSEMENT DE ST-GALMIER

SOURCES

BADOIT

NOEL, REMY ET LES CENTRALES

Société anonyme au Capital de 2.250.000 fr.
Les seules Eaux minérales de table
DÉCLARÉES D'INTÉRÊT PUBLIC
(12 Août 1897)

Vente par an : 20 MILLIONS de Boult.
Débit annuel des Sources : 100 MILLIONS de Litres

Eaux minérales, pures, limpides, gazeuses, anti-acidités
over elles sont les plus hygiéniques et recommandées

LABORATOIRES CLIN

MÉTAUX COLLOÏDAUX ÉLECTRIQUES

En solutions isotoniques, stériles et injectables,
STABLES

Les métaux colloïdaux préparés par les Laboratoires Clin pour l'usage thérapeutique
sont obtenus par la voie électrique. Ils présentent ainsi le maximum de pureté, de
pouvoir catalytique (action fermentaire) et d'activité physiologique et thérapeutique. Ils
sont doués d'un pouvoir bactéricide très intense vis-à-vis de tous les microbes pathogènes.
Ils sont facilement absorbables et dépourvus de toute toxicité.

ÉLECTRARGOL Argent colloïdal électrique à petits grains.

ÉLECTRAUROL Or colloïdal électrique à petits grains.

ELECTROPLATINOL Platine colloïdal électrique à petits grains.

ELECTROPALLADIOL Palladium colloïdal électrique à petits grains.

1^o Ampoules de 5 et 10 cent. cubes.
2^o Flacons spéciaux stérilisés à fermeture mécanique de 50 et 100 c.c.

APPLICATIONS THÉRAPEUTIQUES : Maladies infectieuses, Pneumonie, Grippe, Pleurésie purulente, Septicémie, Méningite cérébro-spinale, Endocardite infectieuse, Abscess du Sein (Traitement sans incision), Affections gonococciennes, Cystites, Affections puerpérales, Ophthalmies et Maladies des Yeux. 1291

E. Coman & Fils & C^{ie} PARIS

PRODUITS PHYSIOLOGIQUES
A. DE MONTCOURT

49, Avenue Victor-Hugo, BOULOGNE-PARIS

**EXTRAIT
Gastrique
MONCOUR**

Hypopépsie

En sphérulines
dosées à 0 gr. 125

De 4 à 16 sphérulines
par jour.

**EXTRAIT
de Bile
MONCOUR**

Coliques hépatiques
Lithiase
Ictère par rétention

En sphérulines
dosées à 10 c/gr.

De 2 à 6 sphérulines
par jour

**EXTRAIT
Hépatique
MONCOUR**

Maladies du Foie
Diabète par anhépatie

En sphérulines
dosées à 30 c/gr.
en doses de 12 gr.
En suppositoires
dosées à 3 gr.

De 4 à 16 sphérulines p. jour
De 1 à 4 suppositoires —

**EXTRAIT
Rénal
MONCOUR**

Insuffisance rénale
Albuminurie
Néphrites, Urémie

En sphérulines
dosées à 15 c/gr.

De 4 à 16 sphérulines
par jour

**EXTRAIT
Pancréatique
MONCOUR**

Diabète
par hyperhépatie

En sphérulines
dosées à 20 c/gr.
En suppositoires
dosées à 1 gr.

De 2 à 10 sphérulines p. jour
De 1 à 2 suppositoires —

**CORPS
Thyroïde
MONCOUR**

Myxœdème, Obésité
Arrêt de Croissance
Fibrômes

En bonbons
dosés à 5 c/gr.
En sphérulines
dosées à 35 c/gr.

De 1 à 4 bonbons par jour
De 1 à 6 sphérulines —

**EXTRAIT
ENTÉRO-PANCRÉATIQUE
MONCOUR**

Affections intestinales
Troubles
dyspeptiques

En sphérulines
dosées à 25 c/gr.

De 1 à 4 sphérulines
par jour.

**POUDRE
Ovariennne
MONCOUR**

Aménorrhée
Dysménorrhée
Ménopause
Neurasthénie féminine

En sphérulines
dosées à 20 c/gr.

De 1 à 3 sphérulines
par jour

**EXTRAIT
Intestinal
MONCOUR**

Constipation
Entérite
muco-membraneuse

En sphérulines
dosées à 30 c/gr.

De 2 à 6 sphérulines
par jour.

**AUTRES
Préparations
MONCOUR**

Extrait
de Muscle lisse
Extrait
de Muscle strié
Moelle osseuse
Myocardine
Poudre surrénale
Thymus, etc., etc.

Toutes ces préparations ont été expérimentées dans les Hôpitaux de Paris. Elles ne se délivrent que sur prescription médicale.

**Traitement de la Syphilis par
injections mercurielles intra-mu-
culaires VIGIER.**

Huile grise stérilisée indolore **VIGIER** à 40 %
Seringue spéciale du D^r Barthélemy et **VIGIER**
pour injections d'huile grise
Huile au calomel indolore **VIGIER**
à 0 gr. 05 par c. m. c.
Huile au bi-odure de mercure indolore **VIGIER**
à 0 gr. 01 par c. m. c.
Huile au Sublimé **VIGIER** à 0 gr. 01 par c. m. c.
12, Bd Bonne-Nouvelle, Paris

ÉPILEPSIE
DRAGÉES GÉLINEAU
Aloumier
SCEAUX (Seine).

DRAGÉES au Lactate de Fer
D GÉLIS & CONTE
Approuvées par l'Académie de Médecine
Le FER le PLUS ASSIMILABLE
Contre **ANÉMIE, CHLOROSE**, etc.
Dose : Cinq centigrammes par Dragée.
LABÉLONYE & C^o, 99, Rue d'Aboukir, PARIS

CHOLÉINE

**CAPSULES GLUTINISÉES
A L'EXTRAIT INALTÉRABLE DE FIEL DE BŒUF**

CAMUS

**MALADIES
DU FOIE
ENTÉRO-COLITE
CONSTIPATION**

De 51 :
**Pharmacie CAMUS
MOULINS (Allier).**
Echantillon et Littérature
sur demande à MM. les Docteurs

GROS : FUMOUZE, 78, FAUBOURG ST-DENIS, PARIS

TOPIQUES CHAUMEL

CRAYONS CHAUMEL INTRA-UTÉRINS
ENFANT SUPPOSITOIRES CHAUMEL
ADULTES SUPPOSITOIRES CHAUMEL
MILAIRES DES FEMMES OUVLES CHAUMEL
BOUGIES CHAUMEL (URÉTHRALES)
DIMENSIONS RÉDUITES DE MOITIÉ

DÉTAIL : CHAUMEL, 87, RUE LAFAYETTE, PARIS

ICHTHYOL

Marque de fabrique déposée
**FUCOGLYCINE
GRESSY**
Produit végétal
BROMO-iodo-PHOSPHORÉ
Succédané
DE
L'HUILE de FOIE de MORUE
PRIX : 2 fr. le flacon
VENTE EN GROS :
LE PERDRIEL & C^o
PARIS
DÉTAIL :
dans toutes les Pharmacies.

FUCOGLYCINE du D^r GRESSY

L'LYMPHATISME, SCROFULE, RACHITISME
Affections pulmonaires chroniques, maladies
de l'Enfance, SONT GUÉRIS PAR LA

Sirof iodo-bromo-phosphoré, à base d'algues marines fraîchement récoltées,
*Puissant succédané naturel de l'HUILE de MORUE, présentant sur celle-ci
l'avantage de ne causer ni fatigue de l'Estomac ni Diarrhées rebelles, d'être un
produit sûr, d'une efficacité incontestable.
AGRÉABLE AU GOUT

fort bien reçus, puis mis à mort dès qu'on sut qu'aucun d'eux n'était le prêtre-médecin désiré (1675).

L'Abyssinie était fermée aux Européens, après l'expulsion des Portugais, depuis trois quarts de siècle, quand elle leur fut réouverte par un médecin français du nom de Poncet qui reste une figure remarquable malgré tout ce que dit de lui le vicomte de Caix de S. Aymour dans son *Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne*. En 1698, l'Empereur Yassou I^{er} est atteint d'une sorte de lèpre, disent les chroniques, mais qui devait être simplement une syphilide cutanée, car d'une part la syphilis commençait à faire ses ravages dans le pays, et, d'autre part, ce mal a guéri comme nous le dirons; or, la lèpre était aussi incurable en ces temps qu'elle l'est encore aujourd'hui. J'ai compulsé l'histoire de Yassou I^{er}, je n'ai rien pu découvrir qui fasse même une allusion lointaine à sa maladie; on sait que les chroniques éthiopiennes sont de sèches citations d'exploits militaires ou de dissensions religieuses, remplies de réflexions et de citations bibliques. Mais on lit dans les *Mémoires de de Maillet*, 1698, la phrase suivante: « Tirant Hadji-Ali à l'écart, il (le Négus) lui découvrit un de ses bras et une cuisse, tous deux travaillés d'une manière de lèpre, lui défendit d'en parler à personne et le chargea de ne rien oublier pour lui amener du Caire un médecin franc, celui dont il avait accoutumé de se servir l'ayant traité inutilement de ce mal. » M. de Maillet était consul de France au Caire. Ce Hadji-Ali était un marchand turc. — Un autre auteur, Bruce, s'exprime en ces termes: « Yassou et son fils aîné étaient atteints d'une espèce de scorbut qui menaçait de dégénérer en lèpre. » En laissant de côté l'erreur qui consiste à faire dégénérer un scorbut en lèpre, l'une étant une dyscrasie du sang, et l'autre une maladie spécifique microbienne, nous remarquons que la maladie du Négus ne pouvait être le scorbut qui se déclare dans les villes assiégées, les prisons, les expéditions où l'on est privé d'aliments et de légumes frais. Le règne de ce Négus nous montre qu'il n'a rien en de pareil, et d'ailleurs son armée en aurait bien plus souffert que lui et son fils. Le fait enfin que le fils avait la même maladie que le père milite encore pour la nature syphilitique du mal en question. C'était selon toutes les probabilités un ulcère syphilitique (forme commune du mal vénérien en ce pays comme nous le disons ailleurs.)

Donc, M. de Maillet dépêcha en Ethiopie le Dr Poncet, un Franc-Comtois quelque peu aventurier, établi au Caire comme médecin et apothicaire, et devenu même, grâce à son habileté, le médecin du Pacha. Il fut d'autant plus agréé par l'envoyé du Négus qu'il venait de le guérir d'une maladie identique à celle de son maître. Le docteur arriva en Ethiopie avec une nombreuse suite et excita l'admiration générale par son faste. Le Négus le fit loger dans son palais même. Poncet guérit l'Empereur et son fils en peu de temps et sa réputation ne fit que grandir.

Il devint son favori et l'accompagna dans tous ses voyages et expéditions. Il en profita pour décider Yassou à envoyer une ambassade à Louis XIV, « le sultan des médecins ». Il fut lui-même l'ambassadeur et se vit adjoindre un Turco-Arménien nommé Mourad dont le rôle fut louche aussi bien que l'origine et les antécédents. Il portait avec lui des présents (un éléphant, cinq cornes de musc de civette, de l'or, de l'ivoire....) et amenait douze Ethiopiens et autant d'Ethiopiennes pour être élevés à Paris; il fut lui-même gratifié d'une robe (kâmis), et d'un bracelet d'or. — Le consul au Caire, jaloux de lui, le calomnia auprès du roi et le docteur put à peine persuader le monde qu'il avait été en Ethiopie! Découragé, il quitta la France pour retourner en Orient, et passa en Perse où il mourut de chagrin. Il laissa une relation de son voyage dont Bruce dit: « On l'a déjà critiquée d'une manière si dure et si injuste qu'on a fini par la faire tomber dans le mépris et dans l'oubli »; il traite ses détracteurs de « fanatiques non moins que vains »: « Si ces critiques ont acquis quelque confiance, c'est grâce aux mérites de l'ouvrage qu'elles attaquent », etc. Voilà un Anglais qui fait l'éloge de Poncet, tandis que ses compatriotes se montrent ses détracteurs!

Ainsi donc, le Dr Poncet reste une belle figure française, victime des méchancetés et des calomnies qui ne font jamais défaut aux hommes qui ont quelque valeur personnelle et de la droiture: il fut tant décrié parce qu'il n'était pas dans « les papiers »!... L'histoire n'est qu'une répétition: les résidents européens d'Adis-Abéba connaissent le cas d'un autre médecin français, « calqué », pour ainsi dire, sur celui de Poncet.

Dans les *Annales de l'Ethiopie* je relève le récit suivant: Sous le règne du Négus Fassiladas (XVII^e siècle) vint un « médecin catholique » comme le désignent les chroniques. Passe un cortège mortuaire; le médecin le fait venir et se fait descendre le mort; il constate que c'est une femme enceinte en syncope, grâce à ce fait que « l'enfant a mis sa main sur l'organe de la respiration »; il touche du fer rouge le point maternel où se sentait cette main que l'enfant retire et immédiatement la femme revient à elle. On rapporte le fait au terrible Fassiladas comme une résurrection miraculeuse; le Négus édicte: « Depuis le Christ, il n'y a plus de résurrection; cet homme ne peut être qu'un Antéchrist, faites le mourir! » et le pauvre médecin eut la tête tranchée pour avoir si bien réussi dans sa profession. Ce devait sûrement être un des missionnaires portugais que ce Négus de bestail à mort faisait pendre et lapider, à l'inverse de son illustre père, le grand empereur Soutsios qui s'était fait catholique sur les conseils du R. P. Paëz.

Bien des missionnaires catholiques ou protestants et des voyageurs ne purent pénétrer en Ethiopie qu'en se faisant passer pour médecins. Le P. Bénédetto put vivre plusieurs mois à Gondar sous ce déguisement. C'est

IODO-JUGLANS

(Extrait de Noyer iodé) La plus saine et la plus énergique des préparations iodotanniques, 20 gouttes contiennent 1 centig. iode chimiquement pur et assimilable.

L'IODO-JUGLANS, tout en possédant une grande activité, est bien supporté par les estomacs les plus délicats: enfants convalescents.

L'IODO-JUGLANS est le meilleur succédané de l'huile de foie de morue.

POSOLOGIE. — Enfants: 10 à 20 gouttes par jour; Adultes: 30 à 40 gouttes par jour, dans un peu de lait ou d'eau sucrée.

Maladies de poitrine: toux, bronchites, engorgements ganglionnaires, affection de la peau, faiblesse générale, surmenage, anémie.

DÉPÔT TOUTES PHARMACIES. — Vente de gros: H. MORAND, Pharmacien, AURAY (Morbihan).

également sous ce manteau que le célèbre voyageur écossais, James-Robert-Bruce, parcourut le Nord-Ethiopien pendant trois ans. Il fut comme tel très favorablement accueilli par le vieux et terrible Ras Mikail, tyran d'une série de Négus fainéants ; on lit dans son introduction au *Voyage aux sources du Nil* (1789) : « Je devins adroit à soigner, car je trouvais qu'il ne fallait pour cela que de l'attention et de la confiance ; je m'exerçai aussi à faire plusieurs sortes de ligatures et à dresser des blessures et autres plaies ; les leçons multiples que je reçus ensuite à Alep de mon ami, M. le D^r Russel, achevèrent de me rendre assez habile dans la médecine et la chirurgie. » La panacée de Bruce était le quinquina ; il soignait surtout la variole et la dysenterie. Il avait aussi souvent recours aux pilules de savon grâce auxquelles il guérit des calculs urinaires un chef de la Haute-Egypte. Il essaya sur lui-même une plante réputée antidysentérique, et charmé de s'être guéri lui-même il l'appela *Brucea anti-dysenterica*. Il crut également avoir découvert le koussou, comme il le crut pour les fameuses sources du Nil Bleu parfaitement décrites par les Portugais Paiz et Mendez cent cinquante ans avant lui. Il ne changea pas le nom du Nil, mais au koussou il donna le nom de *Banksia* en l'honneur de sir Banks, son protecteur. A force d'habileté et de galanterie auprès du beau sexe, ce dont il ne se dissimule nullement dans ses écrits, il devint gouverneur de la province où le Nil prend précisément ses sources. Il crut avoir comblé les désirs des siècles qui en étaient arrivés à comparer cette recherche à une entreprise irréalisable : *Caput Nili quaerere*.... Aussi met-il fièrement au frontispice de son ouvrage, d'ailleurs en tous points remarquable, une médaille où un éphèbe dévoile la tête d'un vieillard étendu auprès d'une amphore d'où s'écoule l'eau fertilisante du divin Nil, avec cette exclamation : *Nec contigit ulli hoc vidisse caput!*

Le Négus Taklé-Haïmanot favorisait toutes ses entreprises et la belle princesse Esther était sa protectrice. Ce bon voyageur voyait à sa profession improvisée d'autres avantages que la découverte des sources du Nil, ce qui transpire dans cette phrase : « La foule se dissipa et il ne resta auprès de la princesse Esther que les femmes et moi. Elle commença à me faire l'énumération des maladies dont elle se croyait atteinte, et qui devaient, disait-elle, la conduire au tombeau avant la fin de la campagne. Mais il était bien aisé de voir que ces maladies n'étaient que fort peu de chose, quoiqu'il n'eût pas été prudent de le lui dire ; elle aimait, au contraire, qu'on la crût malade, qu'on la soignât, qu'on la flattât ; mais elle était alors si bonne, si douce, elle avait une conversation si agréable et des manières si polies que son médecin était tenté de désirer qu'elle eût toujours un peu besoin de lui ! » Vraiment si le chevalier de Bruce n'était pas médecin, il en savait en tous cas exploiter le titre !

La profession de médecin a servi de manteau et d'égide à la plupart des entreprises tentées dans le pays en faveur

de la civilisation. Rochet (d'Héricourt), envoyé du roi des Français Louis-Philippe, exerça aussi la médecine, et rapporte dans ses récits qu'il soigna et guérit la reine, la grand-mère de Ménélik II (1840). Dans l'intention de se procurer un fœtus d'hippopotame pour le muséum, et pour se faire favoriser à la chasse de cet animal, il eut l'habileté de persuader au roi que le meilleur et le seul remède contre les rhumatismes dont il souffrait était la graisse d'hippopotame femelle et pleine. Mal lui en prit de cette innocente supercherie : il fut obligé d'aller plus souvent qu'il n'aurait désiré à la chasse du pachyderme sans rapporter ni fœtus ni remède. La veille même de prendre son congé définitif de la cour choanne, il dut tenter, à contre cœur, une dernière partie de chasse où il perdit quatre hommes et logea dix balles dans la tête d'un hippopotame... mâle. Tout fut perdu, fort l'honneur professionnel (*Deuxième voyage en Abyssinie, 1845*).

En même temps que Rochet, voyageait, au Choa, le D^r Ant. Petit, voyageur-naturaliste du muséum, qui eut l'occasion de soigner une sœur de Sehla-Sellassé, aïeule de Ménélik, à Tegoulet, qui avait été, avant Eutoto, et après Ankober, la capitale du Chao.

Tous les voyageurs en Ethiopie font ce métier de « dupes ». Borelli, auteur d'un très estimable ouvrage (*l'Ethiopie méridionale, 1885*), rencontra au Djimma, province galla qui jouit encore d'une demi-indépendance sous le gouvernement d'Abba-Djiffar, vassal du Négus, une femme de chef affligée d'un nez double ; on le supplia de s'en occuper « Je me résignai, écrit-il, et, médecin malgré moi, je tâche d'être inoffensif. Je prends un air grave et je donne à ma cliente un petit morceau de savon : « Frictionnez, lui dis-je, frictionnez chaque jour votre nez, avec ce médicament trempé dans l'eau : s'il est usé avant que vous ayez obtenu le résultat désiré, c'est que tout espoir de guérison est perdu ! » Pour prix de cette belle consultation et ce savant traitement, il reçut un bœuf magnifique qui fut fort prisé de sa caravane exténuée.

Je ne connais pas de marchands de drap, de commerçants de peaux ou de plumes d'autruches, de chercheurs d'or ou autres troqueurs, qui ne s'improvisent Hippocrate dès qu'ils ont dépassé la circonscription d'Adis-Abéba ou de Harar. Les missionnaires prennent sérieusement pour un de leurs plus sacrés attributs de soigner les misères corporelles tout en cherchant à gagner quelques prosélytes à leur foi ; ils nous sont de précieux auxiliaires, témoin le pasteur protestant et le curé catholique.

Le médecin du Négus Théodoras II fut un Anglais, ce qui n'empêcha pas le terrible homme de « coffrer » en un coup de râfle formidable tout ce qu'il y avait non seulement d'Anglais, consul en tête, mais de Suédois, Allemands et autres, pour s'enfermer avec eux dans la forteresse de Magdala où sir Robert Napier vint les délivrer. Il se fit sauter la cervelle pour ne pas devenir, à son tour, prisonnier de ses prisonniers (1868).

FEROXAL

FER
des
DYSPEPTIQUES

BUISSON

ANEMIES CONVALESCENCE - ASTHENIES

Combinaison Granulée
de PROTOXALATE DE FER
et de PHOSPHATES ALCALINS
soluble dans tous les sucs gastriques.
DOSE : 1 à 2 cuillères à café à croquer aux repas
TOLÉRANCE ABSOLUE - PAS DE CONSTIPATION
GOUT EXQUIS
BUISSON et C^{ie}, 20, B^{is} du Montparnasse, PARIS

Le médecin du roi Jean VI (Attie Johannès) fut un Grec envoyé en mission par le roi Georges, le Dr Parissis, qui vit encore au Caire où il s'est retiré après que son client fut tombé victime de sa bravoure et de sa foi dans un engagement contre les Mahdistes (Métemma, 1889). Il est l'auteur d'une relation de son séjour en Ethiopie (1885-1886) sous le titre d'*Oethiopia*. — Signalons en passant le Dr Goffin, un Belge, qui fit partie de la Mission Duchesne-Fournet (1901-1903), et qui eut occasion de soigner, au Godjame, la mère de l'Impératrice, la dame Oubdar.

Ménélik II eut d'abord des médecins italiens, sinon à son service personnel, du moins pour son peuple (Drs Ragazzi, Traverti)... Quand survinrent les démêlés diplomatiques qui aboutirent à la guerre, la Russie mit généreusement à la disposition de l'Abyssinie un corps médical complet avec pharmacie, pharmaciens et infirmiers instruits, qui servit l'Ethiopie avec un dévouement sans pareil de 1896 à 1906, laissant derrière soi une mémoire regrettée et une réputation de médecins savants et intègres, de chirurgiens habiles. Ceux qui les ont remplacés n'effaceront jamais le souvenir du Dr Wladikine qui surviva à plusieurs générations....

En 1907, l'Impératrice Taïtou a fait venir d'Egypte, pour être son dentiste particulier, M. le Dr Karakatsanis, diplômé de l'Ecole dentaire d'Athènes. — Actuellement les médecins sont nombreux à Adis-Abéba, médecins de Légation ou médecins à titre privé, plus nombreux que les malades comme on dit plaisamment ; c'est surtout ici que la pléthore n'est pas un vain mot : 10 ou 12 médecins pour 1.000 blancs y compris les Asiatiques (Indiens, Arabes, Arméniens). Ceux qui se distinguent entre tous sont mes confrères et amis le Dr d'Antoine de Taillas et le Dr Lincoln de Castro, médecin de la Légation d'Italie, auteur de plusieurs travaux estimés d'anthropologie, d'ethnologie et d'obstétrique, ainsi que le Dr Martens Workné, un Abyssin qui a fait ses études en Angleterre.

Le Négus Ménélik II, toujours accessible aux idées de progrès et de bien-être de la civilisation occidentale vers laquelle il a eu constamment à cœur d'orienter son peuple depuis les 54 ans qu'il est roi du Choa, héritage paternel, et surtout depuis les 21 ans qu'il a hérité de cet Empire qui lui revenait comme descendant de ce Ménélik I^{er} de nom issu des amours de Salomon et de la Reine de Saba, Ménélik II vient de fonder à Adis-Abéba un hôpital sur l'emplacement de celui des Russes. L'hôpital Ménélik II, qui a été inauguré en mai 1910, manque de malades pour la simple raison qu'il manque de médecin, de chirurgien et de pharmacien : *il n'a que des infirmiers*. Si encore c'étaient des infirmiers instruits et honnêtes. Le temps n'est probablement pas éloigné où le pays se débarrassera de ces « casseroles » parasites, et la France aura le bon esprit de ne pas défendre des hommes qui n'ont pour but

que de la déshonorer et de s'emplier les poches d'un argent mal acquis...

Pour les armées qui vont lutter dans le centre contre les révoltés, aujourd'hui même, le Gouvernement éthiopien ne trouve point de médecins et de chirurgiens à y envoyer. Il préfère confier les soins des blessés aux infirmiers dressés par les Russes.... A la France d'envoyer médecins, chirurgiens et pharmaciens comme en sait produire la patrie de Trousseau, de Velpeau et de Pelletier! — D'aucuns me trouveront sévère pour de soi-disant confrères et compatriotes ; je m'en défends et déclare adorer les saines et vigoureuses colères : je suis, d'ailleurs, de l'avis de mon vénéré et vaillant Maître le Dr Huchard, le modèle du médecin français : « Dans la vie on ne doit rien laisser passer : *on doit toujours se défendre !* »

Il y a quelque quatre ans, sous le manteau de la Faculté, un nègre de la Martinique, originaire de la Côte-des-Esclaves, montait du Bas-Niger au Haut-Nil ; sous prétexte de guérir les gens, il s'introduisit dans la politique et joua un rôle qui parut reluire comme sa peau au soleil de la réclame ; mais on vit vite quel loup était entré dans la bergerie dévastée sous un déguisement de berger. Il y a deux ans, un Indo-Chinois arriva aussi à la cour de Ménélik, porté sur le pavois officiel, sous prétexte d'opérateur ; plus imposé qu'imposant, quelque empanaché et galonné, voire décoré (!) qu'il fût, quelque parfait « laquais à cheval », un de ces *types* dont le vieux poète Régnier dit que leur supériorité « ne gist que dans l'ornement », il est aussi vite démasqué aux coups de couteau de boucher qu'il donnait au petit bonheur. Ménélik le savait tous les deux en sainte horreur ; aussi fit-il venir, en août 1908, un Géorgien naturalisé Français, jeune médecin qui avait eu occasion de soigner, à Constantinople, la mission éthiopienne dirigée par le très distingué général Machacha Worké, envoyé extraordinaire du Négus auprès des Cours européennes. Il avait soigné et Dieu avait guéri, selon la touchante expression d'Ambroise Paré. Sans autre recommandation que la sienne propre, frais émoulu des cliniques de Paris, tout fourbu de principes déontologiques inflexibles, celui que les Abyssins désignent si fort à propos sous le nom de *tinniche Hakime*, « le petit médecin » était une petite fourmi qui ne marchait sur les pieds à personne, mais qui ne souffre pas qu'on lui marche sur la patte ; aussi quand il mord, ses mandibules ne desserrent qu'à arrachement du tronc de la tête !.... Mérab n'est pas le Prophète Jonas : avec lui la empête commence quand on le jette à l'eau !....

Entre temps la *mano negra* (il n'y a pas que les grandes

iodo-MAISINE

Albumine Végétale Iodée

H. SALLE & C^{IE}

PARIS — 4, rue Elzevir, 4 — PARIS

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE TOURS POUR 1911

Par le Dr Louis DUBREUIL-CHAMBARDEL

1911	RÉPARTITION DES DÉCÈS (mort-nés non comptés) PAR AGE ET PAR SEXE								RÉPARTITION DES NAISSANCES PAR SEXE							
	MOIS	moins de 1 an	de 1 an à 19 ans	de 20 à 39 ans	de 40 à 59 ans	de 60 à 79 ans	de 80 ans et au-dessus	TOTAUX	Masculin	Féminin	MORT-NÉS	Masculin	Féminin	TOTAUX	Illégitimes	MARIAGES
JANVIER.....	12	12	25	29	69	30	177	89	88	11	47	54	101	20	53	1
FÉVRIER.....	14	9	15	29	59	20	146	61	85	6	33	46	79	18	52	3
MARS.....	18	16	31	22	43	10	140	72	68	6	51	51	102	24	27	3
AVRIL.....	15	10	21	28	50	15	139	67	72	10	46	60	106	28	68	»
MAI.....	13	18	20	27	40	10	128	67	61	4	62	65	127	22	23	3
JUIN.....	17	16	22	27	39	6	127	53	74	7	46	54	100	24	54	1
JUILLET.....	21	20	16	34	30	12	133	73	60	9	55	65	120	22	62	2
AOUT.....	18	13	28	33	37	14	143	69	74	8	42	49	91	15	38	5
SEPTEMBRE.....	34	20	24	29	39	4	150	82	68	4	57	33	95	18	55	3
OCTOBRE.....																
NOVEMBRE.....																
DECEMBRE.....																
TOTAUX.....	162	134	202	258	406	121	1283	633	650	65	439	482	921	191	426	21

ANTISEPTIQUE URINAIRE PAR EXCELLENCE

Dissout et chasse l'acide urique

ARTHRITISME

DIATHÈSE URIQUE

URASEPTINE



GRANULÉ

SOLUBLE

Urotropine
Helmitol
Pipérazine

ROGIER

Benzoate
de lithine
etc.

PRIX

au Public : 5 fr.

Stimulant de l'activité hépatique et de l'activité rénale
0,60 de principe actif par cuill. à café. — 2 à 6 cuill. à café par jour.

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE : **Henry ROGIER**, Pharmacien, Ancien Interne des hôpitaux de Paris
3 et 5, Boulevard de Courcelles — PARIS — Téléphone 533-85 — Dépositaires à Tours : Pharmacies GIBERT, PAULIN et GIRAUD

capitales de l'Europe et de l'Amérique à en avoir, et le corps médical d'Adis-Abéba eut la sienne qui le décimant pendant deux ans !) qui devient à l'occasion « la langue noire », accusait un excellent confrère, que son âge et ses services auraient dû faire respecter, le Dr Moussaly-Bey, de vouloir électrocuter l'Empereur. Il n'est pas nécessaire d'être Abyssin pour ne rien comprendre à cet agent mystérieux qui est l'Electricité : « Ce sont ses effluves électriques qui sont cause de l'indisposition du Négus » (qui n'avait en réalité qu'un refroidissement intercurrent et passager), « et le médecin traitant veut tuer Sa Majesté », tandis qu'en réalité il l'aurait guérie ! La peau du nègre se déteignait, quelque bon teint qu'elle fût, sur tous ceux qui l'approchaient, et la calomnie prenait parmi ces gens candides : Moussaly-Bey est sacrifié.

Sur ces entrefaites, arrive le « Tinniche-Hakime ». Chevalier de la confraternité médicale, il n'avait jamais voulu empiéter sur les droits de personne ; quand des personnalités de la Cour lui demandaient « si Sa Majesté l'avait mandé pour être sous les ordres de l'autre » ; et quand, refusant de soigner Sa Majesté sans l'autre, on lui demandait : « Est-ce que vous lui avez prêté serment de fidélité ? » il répondait avec calme et dignité : « Non ! mais je lui ai donné ma parole, cela suffit ! » Cependant, le nègre, qui avait l'âme autrement foncée que la peau, revenait d'Europe, et incapable par hérédité d'apprécier la noblesse des paroles ci-dessus, faisait de sa « main », le bas geste : « Badjironde, Dr M... dehors ! » et Dr M... était exécuté le lendemain de l'arrivée de Peau-Noire (10 juin 1909).

Voyant qu'il ne lui était pas permis d'avoir un médecin de son choix, moins que le dernier de ses sujets, puisque le « Tinniche Hakime » refusait de « marcher », l'illustre malade s'avisait d'en faire venir un qui, appuyé par le *ratio* d'un genre tonnant, n'aurait pas eu les mêmes scrupules ; le Dr Steinkühler traversait l'Aouache et d'un signe de main rien moins que « casserole », montrait à l'Indo-Chinois un chemin court que celui-ci eut le bon esprit de prendre sans mot dire, d'autant plus qu'il était appuyé d'un geste de pied quelque part, « honteux comme un..... »

Mais la *mano negra* n'est pas un vain mot : un remède contre-indiqué par le grand âge du malade (jamais personne n'a parlé de cyanure de potassium !) qu'elle avait habilement glissé grâce à des connivences qu'il ne m'appartient pas d'approfondir, ayant surtout horreur de la politique, dégoûta le médecin traitant de ses visites biquotidiennes et le fit démissionner de lui-même.

Merveilleux ! seulement les plus savantes intrigues ne sont pas à même de donner le diagnostic le plus patent, et l'homme malade se confie à un médecin abyssin, décidé à faire venir un Hippocrate chinois ou patagon, plutôt que de remettre sa peau délicate en des mains si indolentes habituées à « luxer » clients et confrères !....

Termite de l'influence française en Ethiopie, aspirant

à la gloire d'Erostrate, leurs noms.... je me garderai bien d'imiter la bêtise de cet historien qui nous transmet celui du fou destructeur du Temple de Diane, symbole de la République ; je me contente de les qualifier : plus politiques et intrigants que diplomates, plus diplomates que médecins et patriotes, égoïstes par-dessus tout.

Messieurs, France d'abord et son Honneur !

Dr MÉRAB.

CONCLUSIONS

Si, au terme de cette esquisse sur la médecine abyssine, nous jetons un coup d'œil d'ensemble en arrière, nous constatons que ce peuple original a une science médicale à sa hauteur, tout adéquate et largement suffisante à ses besoins, jointe surtout à son naturel fait d'indolence et de patience, de cette patience qui est, avec le temps, un remède à tout. Il en est exactement comme de ses institutions civiles, politiques et religieuses, dont l'étude nous a conduit à la même conclusion.

Cet heureux peuple, perché sur son plateau inaccessible, dans la pure atmosphère de ses 3.000 mètres d'altitude, a vu d'un œil impassible et plein de dédain l'évolution de nations antiques et modernes auxquelles il n'a jamais rien envié que leurs armements dans le seul but de se défendre, retranché dans sa forteresse naturellement inexpugnable, isolée du reste du monde par une ceinture de déserts infranchissables jusqu'à ces dernières années, et de sauvegarder son indépendance menacée par les tribus arabes que poussait le souffle du Mahométisme jadis, du Mahisme hier encore, tribus qui font du pays éthiopien une « île chrétienne au milieu de la mer musulmane ». L'Ethiopien n'a d'autre envie que de vieillir de 4.000 ans son existence déjà quarante fois séculaire, et *telle quelle !* elle abhorre, elle méprise notre civilisation guindée, vieillotte dans sa jeunesse ; rit de ses promesses fallacieuses et de ses fausses couleurs, elle, le peuple du vrai, du simple, du beau et du bon natures !...

Au point de vue de la médecine en particulier, il a toujours dédaigné nos savantes méthodes qui semblent prolonger la vie individuelle aux dépens de la vitalité et des réserves de la race. En réalité l'Abyssin ne connaît qu'une maladie et qu'un remède : le *koussou*. La syphilis paraît avoir perdu pour lui ses venins les plus subtils, ceux qui atteignent l'homme dans le plus intime de son être, le système nerveux central ; — la blennorrhagie lui épargne ses plus terribles complications ; — la tuberculose et le cancer, fléaux de nos latitudes, semblent le respecter ; — sa vie selon la nature lui épargne ces intoxications physi-

DIABÈTE : PAIN FOUGERON

DIGITALINE CRISTALLISÉE

NATIVELLE

GRANULES - SOLUTION - AMPOULES

24, place des Vosges, PARIS

ques et morales, origine de ce cortège de maux qui faisaient dire avec raison au philosophe romain : *Non accepimus vitam brevem, sed fecimus* ; il ignore par-dessus tout l'ex-tenuant travail de l'atelier et du sous-terre ; les énervantes, parce que anémiantes, occupations du bureau, du cabinet à air confiné, et des carrières dites libérales, ainsi que le machinisme et ses accidents, ce machinisme qui est à la base du mécontentement général parce qu'il amoindrit l'homme en limitant l'activité de l'ouvrier à des spécialités trop restreintes...

Il ignore, en un mot, la néfaste trinité de la tuberculose, du cancer et de l'alcoolisme, et celle non moins funeste de l'arthritisme, du nervosisme et des traumatismes industriels. L'Abyssin ne sait que mourir au terme naturel de sa vie, que partir pour l'Eternité, comme il en est venu, sans le secours d'un art trop empesé, après avoir essuyé à peine le dixième des misères humaines parmi lesquelles il place au rang du kousso, son *mitche* (influenza) dont il s'inquiète encore bien outre-mesure ! De son hygiène physique résulte la rareté des psychoses et de la criminalité ; point d'aliénés chez les Ethiopiens ; presque pas d'assassinsats, de vols ou de viols, encore moins de suicides. Les rues d'Adis-Abéba sont plus sûres à minuit que celles de n'importe quelle capitale d'Europe en plein jour !...

On ne peut s'empêcher, en voyant les Abyssins si heureux, de s'écrier avec le poète des Géorgiques, et un tantinet d'envie :

BEATI NIMIUM SUA SI NORINT.....

FIN.

BIBLIOGRAPHIE

TRAITEMENT DE LA PARALYSIE GÉNÉRALE
(Consultations médicales françaises, fascicule 33), par le Dr Eugène GELMA, médecin de l'Asile de Maréville, à Nancy. In-16 de 16 pages. (A. Poinat, éditeur, 11, rue Dupuytren, Paris.) Prix : 0 fr. 50, franco ; abonnement annuel (12 fascicules) : 4 francs.

NOUVELLES

TROISIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE. « GOUTTES DE LAIT ».

Ce Congrès a été ouvert le lundi, 11 septembre 1911, à dix heures du matin, sous la présidence du prince de Hohenholen-Langenburg, en présence de l'Impératrice d'Allemagne. La grande salle des séances du Reichstag était complètement remplie : 850 personnes avaient envoyé leur adhésion.

La France comprenait une centaine de membres ; le Gouvernement était officiellement représenté par le professeur Marfan, les Drs Aviragnet, Lesage, Sergent et M. Turquan. Nous nommerons encore au hasard Mmes Veillaud et Borel, de Toulon ; les Drs Berthe, Dorencourt, Raimondi, Schreiber,

Weill-Hallé, de Paris ; Chambrelent et Mercier, de Bordeaux ; Lelièvre, d'Angers ; Grasset, de Tours ; Péhu, de Lyon ; Merlin, de Saint-Etienne ; Ausset, de Lille ; Decherf, de Tourcoing ; Felhoen, de Roubaix ; d'Oelnitz, de Nice ; Vivien, de Vienne ; Lassabatie, de Rochefort ; M. Mille, député de l'Allier ; Pr. Pous-sineau, président de la Mutualité maternelle de Paris ; M. Ambroise Rendu, conseiller municipal de Paris, président de l'Œuvre sociale du Bon Lait, etc., etc. Plusieurs dames avaient accompagné leur mari. De nombreuses œuvres (« Gouttes de lait », Mutualités maternelles, sociétés protectrices de l'enfance, crèches) avaient envoyé des délégués. Citons Toulon, Angers, Nice, Tours, Roubaix, Tourcoing, Vienne, Paris, Bordeaux, Lyon, Lille, Saint-Etienne, Rochefort, etc.

De brillantes réceptions furent données à Berlin, à Charlottenburg et à Dresde. L'accueil le plus cordial fut réservé aux Français.

Le quatrième Congrès se tiendra en 1915, à la Haye, et le cinquième en 1919, à Londres.

ECOLE FRANÇAISE DE STOMATOLOGIE DE PARIS DIRECTEUR DOCTEUR CRUET

L'ouverture de l'Ecole française de stomatologie (2^e année) aura lieu le lundi 16 octobre prochain.

Nous rappelons que l'Ecole donne son enseignement aux étudiants en médecine ou aux médecins désireux de se spécialiser dans la pratique de la stomatologie (Maladies de la bouche et des dents, prothèse, etc.)

Pour l'inscription et tous renseignements, s'adresser au Docteur Beltrami, directeur-adjoint, au siège de l'Ecole, 20, passage Dauphine, Paris.

ÆSCULAPE.

GRANDE REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE, LATÉRO-MÉDICALE

Le n° : 1 fr. — Abonnement : 20 fr. avec prime de remboursement (Etranger : 25 fr.) ou 12 fr. sans prime (Etranger : 15 fr.) A. ROUZAUD, Editeur, 41, rue des Ecoles, Paris.

SOMMAIRE DU N° DE SEPTEMBRE 1911

Un demifou de génie : Auguste Comte (5 illustr.), par le Prof. GRASSET (de Montpellier). — Son orgueil maladif ; ses crises de folie ; son amour profane pour Caroline Massin, son amour mystique pour Clotilde de Vaux ; l'idée religieuse dans sa philosophie.

Le Docteur Villandre, chirurgien et peintre (6 illustr.), par le Dr AMEUILLE. — La vaine caricature de Lucas-Championnière ; un admirateur des belles formes et des jolies femmes ; le peintre des salles de garde.

Les Cagots (7 illustr.), par le Dr H.-M. FAY. — Origine de ces parias ; leur histoire tragique à travers les âges ; une seule sculpture, reproduite ici, nous a transmis leurs traits.

Les Zoophiles (3 illustr.), par le Dr FILASIER. — L'amour morbide pour les animaux (chats, fourmis, araignées, etc.). Caille-Pipi, Pierrot, etc.

Saint-Lazare (7 illustr.), par le Dr LAFFONT. — Le logis des Manon-Lescaut modernes et des « mômes » du boulevard ; leur vie ; quelques portraits de pensionnaires, quelques esquisses de la demeure.

La tristesse de la douleur et la mort dans l'œuvre de Charles Cottet (5 illustr.), par Paul GSELL. — Le grand critique d'art, ami de Rodin, nous dit la pensée constante de la mort dans l'âme bretonne. Cottet et la représentation de la mort. Cinq belles toiles émouvantes.

Les causes déterminantes du sexe : peut-on avoir fille ou garçon ?

**VERONIDIA
NON
TOXIQUE
BUISSON**

INSOMNIES AFFECTIIONS SPASMODIQUES ou DOULOUREUSES

Solution titrée à 0.25 par cuillerée à bouche de Diéthylmalonylurée (Veronal), dans un véhicule synergique.
DOSE : 1 à 3 cuillerées dans de l'eau.

TOLÉRANCE PARFAITE - SOMMEIL NORMAL
GOUT AGRÉABLE
LABORATOIRES BUISSON et C^{ie}
20, Boulevard du Montparnasse - PARIS

volonté? (9 illustr.), par le Prof. Jules RÉGNAULT. — Croyances populaires; quelques procédés naïfs; la solution scientifique.

SUPPLÉMENT. — *La foudre « en boule ».* — *L'art culinaire au moyen-âge.* — *Morale bernoise.* — *Quelques stations thermales jugées par Montaigne.* — *Les danseurs russes.* — *Bernard Palissy et le déboisement.* — *La délicatesse en amour.* — *Le premier Congrès des races.* — *Mécanisme de la tentation chez les anachorètes.* — *Acide sulfureux et boudin noir.* — *Hygiène de la bouche au XV^e siècle.* — *Les Allemands et la nouvelle Sorbonne.* — *La glycérine dans l'alimentation.* — *La médecine de jadis.* — *Haïtiens anthropophages.* — *Illustrations (Grisette de Gavarni, Cheval préhistorique, les frères Mayo, Saint-Mary's Hospital, Crocodile sortant de l'œuf, Femme nue).*

Reconstituant du système nerveux NEUROSINE PRUNIER

PHOSPHO-GLYCÉRATE DE CHAUX CHIMIQUEMENT PUR

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pyrénées Côte d'Argent Train de Luxe

Comme lors de ses précédentes périodes de circulation, le train de luxe « Pyrénées-Côte d'Argent » obtient actuellement le plus grand succès.

Il aura lieu, pour la dernière fois, au départ de Paris, le 14 octobre inclus et de St-Sébastien le 15 octobre inclus.

Départ de Paris-Quai d'Orsay à 9 heures soir, arrivée à Biarritz à 7 h. 48, à St-Jean-de-Luz à 8 h. 4, à Irun à 8 h. 25, à St-Sébastien à 9 h. 5 matin.

Au retour, départ de St-Sébastien à 8 h. 14 soir, d'Hendaye à 9 h 2, de St-Jean-de-Luz à 9 h. 19, de Biarritz à 9 h. 29, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 15 matin.

En outre, une partie du train se détachant à Dax permettra d'arriver à Lourdes à 8 h. 58 matin jusqu'au 13 octobre et à Pau à 7 h. 59 matin jusqu'au 14 octobre.

Au retour de ces deux derniers points, les voyageurs auront à leur disposition par trains du service ordinaire un wagon-lits au départ de Lourdes (5 h. 7 soir) jusqu'au 13 octobre et au départ de Pau (6 h. 2 soir) jusqu'au 14 octobre. Ce wagon-lits arrive à Paris-Quai d'Orsay à 7 h. 58 matin

Service rapide sur l'Andalousie et le Maroc

Le service rapide hebdomadaire qui a fonctionné avec tant de succès à la fin de l'hiver dernier entre Paris, Madrid, Cordoue, Algésiras, Gibraltar et Tanger, sera rétabli le mardi 3 octobre au départ de Madrid et le jeudi 5 octobre au départ d'Algésiras.

Rappelons que ce service est constitué entre Paris et Madrid par le train de luxe Sud-Express, entre Madrid et Algésiras par un wagon-lits direct.

A l'aller : Départ de Paris-Quai d'Orsay le lundi à midi 16, arrivée à Madrid-Nord le mardi à 2 h. 12 soir; départ de Madrid-Atocha le mardi à 8 h. 20 soir, arrivée à Algésiras le mercredi à 2 heures soir.

Au retour : Départ d'Algésiras le jeudi à 3 h. 5 soir, arrivée à Madrid-Atocha le vendredi à 9 h. 5 matin; départ de Madrid-Nord le vendredi à 8 heures soir, arrivée à Paris-Quai d'Orsay le samedi à 9 h. 33 soir

Entre Algésiras et Tanger la traversée maritime s'effectue en moins de trois heures.

HISTOGÉNOL

EMPLOYÉ DANS LES
HOPITAUX de PARIS
Sanatoria

Dispensaires antituberculeux.

COMMUNICATIONS
à l'Académie des Sciences;
à la Société de Biologie et
de Thérapeutique.

THÈSE

sur l'HISTOGÉNOL présentée
aux Facultés de Médecine de Paris
et de Montpellier.

Médication
Arsénio-phosphorée
organique

L'HISTOGÉNOL NALINE est indiqué dans tous les cas où l'organisme, débilité par une cause quelconque, a besoin d'une **médication réparatrice puissante**; dans tous les cas où il faut relever l'état général par l'amélioration de la composition du sang, la reminéralisation des tissus et le retour à la normale des réactions intraorganiques.

TUBERCULOSE, BRONCHITES, LYMPHATISME, SCROFULE, ANÉMIE
ASTHME, NEURASTHÉNIE, DIABÈTE, AFFECTIONS CUTANÉES
FAIBLESSE GÉNÉRALE CONVALESCENCES DIFFICILES, ETC.

Echantillons : Laboratoires A. NALINE, 12, Rue du Chemin-Vert, à VILLENEUVE-LA-GARENNE (Seine)

à base de

Nuclarrhine

FORMES et DOSES :

ÉLIXIR, ÉMULSION
GRANULE
2 cuillerées à soupe par
jour.

COMPRIMÉS
4 à 6 comprimés par jour.

AMPOULE
1 ampoule par jour.

Nouveau Traitement de la SYPHILIS

HECTINE

(Benzosulfone-paraaminophénylarsinate de soude).

PILULES (0,10 d'Hectine par pilule).

Une à deux pilules par jour pendant 10 à 15 jours.

GOUTTES (20 gouttes équivalent à 0,05 d'Hectine).

20 à 100 gouttes par jour pendant 10 à 15 jours.

AMPOULES A (0,10 d'Hectine par ampoule).

AMPOULES B (0,20 d'Hectine par ampoule).

Injecter une ampoule par jour pendant 10 à 15 jours.

INJECTIONS INDOLORES

HECTARGYRE

(Combinaison d'Hectine et de Mercure).

PILULES (Par pilule : Hectine 0,10; Protoiodure Hg. 0,05; Ext. Op. 0,01).
Une à 2 pilules par jour

GOUTTES (Par 20 gouttes : Hectine 0,05; Hg 0,01). — 20 à 100 gouttes par jour.

AMPOULES A (Par ampoule : Hectine 0,10; Hg 0,005).

AMPOULES B (Par ampoule : Hectine 0,20; Hg 0,01).

Durée du
traitement
10 à 15
jours.

Une ampoule par jour
pendant 10 à 15 jours.
INJECTIONS INDOLORES

ECHANTILLONS et LITTÉRATURE d'Hectine et d'Hectargyre. LABORATOIRE de l'HECTINE, 12, R du Chemin-Vert, VILLENEUVE-LA-GARENNE (Seine).

Prolongation temporaire des heures d'ouverture de certaines gares de petite vitesse sur le réseau d'Orléans

Aux termes de l'arrêté ministériel du 17 avril 1908, les gares sont fermées en semaine, pour la réception et la livraison des marchandises de petite vitesse, savoir :

Du 16 mars au 15 octobre, au plus tôt à 6 h. du soir ;

Du 19 octobre au 15 mars, au plus tôt à 5 h. du soir ;

Par application d'une décision de M. le Ministre des Travaux publics, en date du 30 novembre 1910, et à titre temporaire et d'essai, les gares désignées ci-après sont autorisées à rester ouvertes en semaine du 1^{er} octobre au 15 décembre 1911 inclus, jusqu'à 7 heures du soir exclusivement, pour l'enlèvement des marchandises de petite vitesse : reçues par wagon complet, dont le déchargement incombe aux destinataires, et dont les titres auront été retirés par ces destinataires avant 6 heures du soir jusqu'au 15 octobre et 5 heures à partir du 16 octobre.

Albi, Angers-St-Laud, Angoulême, Argenton, Aurillac, Bergerac, Blois, Bordeaux-Bastide, Bourges, Brive, Cahors, Château-du-Loir, Châteaurenault, Châteauroux, Châtelleraut, Le Chevaleret, Commeny, Etampes, Gaillac, Guéret, Issoudun, Libourne, Limoges-Bénédictins, Limoges-Montjovis, Loches, Lorient, Montluçon, Nantes-P.-O., Orléans, Paris-Ivry, Périgueux, Pithiviers, Poitiers, Quimper, Redon, Rodez, Romorantin, Saint-Junien, Saint-Nazaire, Saumur, Tours, Tulle, Ussel, Vannes, Vendôme, Vierzon, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve-sur-Lot.

La Compagnie d'Orléans se réserve de suspendre cette mesure soit d'une manière générale, soit dans certaines gares seulement, sur préavis de 48 heures, affiché dans les gares désignées pour cette suspension.

LOTION DEQUÉANT, contre le *Sebumbacille*, *calvitie*, *pelade*, *teigne*, *trichophytie*, *seborrhée*, *acné*, etc.

L. DEQUÉANT, pharmacien, 38, r. Clignancourt, Paris.

CÉRÉBRINE, médicament spécifique de la *migraine* sous toutes ses formes et des *régles douloureuses*. Agit spécialement contre les *névralgies faciales*, *intercostales*, *rhumatismales*, *sciatiques*, le *vertige stomacal*, et contre les *névralgies rebelles*. Une à deux cuillerées à soupe à tout moment d'un accès suffisent.

Eug. FOURNIER et C^{ie}, 147, Boul. du Montparnasse, Paris (6^e)

Tous les praticiens qui ont expérimenté l'*Élatine Bouin* s'accordent à vanter sa haute efficacité dans les *catarrhes bronchiques*.

Non seulement l'*Élatine* se montre un très actif modificateur des sécrétions glandulaires, mais elle a le précieux avantage d'être inoffensive pour le rein, et, par suite, de pouvoir être impunément utilisée, aussi longtemps qu'il convient.

Extrait balsamique de sapin et goudron de Norvège, l'*Élatine Bouin* doit sa parfaite tolérance à sa composition dénuée de tout élément irritant et toxique. Aux *bronchitiques chroniques*, on l'administrera à la dose de deux à trois verres à bordeaux, fractionnés dans la journée et mélangés de préférence à du lait chaud ou à une tisane pectorale.

MÉDECINE PRATIQUE. — Traitement des tuberculoses et affections des voies respiratoires. — Dans son *Traité de médecine*, le docteur FERRAND dit : « L'*Emulsion Marchais* est, d'après l'avis des médecins, la meilleure préparation créosotée ; elle diminue rapidement la toux, l'expectoration, la fièvre et active la digestion. »

Le professeur TRÉLAT, ancien président de l'Académie de médecine, écrit, février 1883 : L'*Emulsion Marchais* me paraît un bon médicament : j'en use personnellement, je la conseille et j'en donne à mes malades de l'hôpital. L'*Emulsion Marchais* se prend à la dose de 3 à 6 cuillerées à café par jour, dans lait, tisane, bouillon :

Méfiez-vous des
Contrefaçons! **L'ÉLIXIR DE VIRGINIE**
(Maladies du Système Veineux)
Porte
TOUJOURS
la signature de garantie **NYRDAHL**

LABORATOIRE E. MICHELON

Docteur en Pharmacie

CHIMISTE-EXPERT PRÈS LES TRIBUNAUX

20, Boulevard Heurteloup, 20

TOURS — TÉLÉPH. 3.08 — TOURS

Nucleo Fer Girard, le plus assimilable des ferrugineux
NUCLEINATE de fer pur. Dose, 4 à 6 par jour, au début des repas.

Floreine — Crème de toilette hygiénique, employée dans toutes les affections légères de l'épiderme, gerçures des lèvres et des mains ; innocuité absolue.

Biophorine Kola Glycéro- granulé de kola, glycéro-
phosphatée phosphate de chaux, quinquina, et cacao vanillé. Dosage rigoureux, le plus complet des agents *antineurasthéniques* et antidépresseurs, le tonique éprouvé du sang, des muscles et des nerfs.

Vin Girard de la Croix de Genève, iodotannique phosphaté
Succédané de l'huile de foie de morue
Maladies de poitrine, misère physiologique, lymphatisme, rachitisme, scrofule, faiblesse générale, convalescences, etc.

TUBERCULOSES

Bronchites, Catarrhes, Gripes

Traité par l'**EMULSION MARCHAIS**
de 3 à 6 cuillerées à café
dans lait, bouillon **PHOSPHO - CRÉOSOTÉE**

OBLATINE

Liqueur au *Vieux Cognac* préparée selon la formule des *Oblats* de l'Abbaye de la Foy (Charente), par S. DEXANT, Jarnac, près Cognac.

ÉCHANTILLONS GRATUITS SUR DEMANDE

Le Gérant, H. AUBUGEAULT.

Tours, imp. Tourangelle, 20-22, rue de la Préfecture.